

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

LES TRAVAUX COMMUNAUX

Poursuivant le programme de travaux voté par le Conseil Municipal avant les élections d'avril dernier, nous avons entrepris tout récemment la réfection des trottoirs du boulevard de la République qui avaient été complètement défoncés l'an dernier, à la suite de l'élargissement de la chaussée.

En effet, consécutivement à ces travaux, les Services des Eaux, du Gaz et de l'Electricité furent amenés à modifier certaines de leurs canalisations placées sous les trottoirs et même à en poser de nouvelles. La ville dût déplacer ses candélabres électriques et les Ponts et Chaussées durent faire une nouvelle plantation d'arbres, de sorte qu'il convient maintenant de remettre les trottoirs en état et de procéder à des travaux de revêtement.

Dans la partie comprise entre la place Magenta et la rue de Montretout, ce revêtement consiste en des dalles de béton vibré rose placées sur sable sur une largeur de 2 mètres, les dalles étant jointoyées au ciment. Les arbres seront entourés par des éléments en ciment préfabriqué et le trottoir, dans la partie occupée par les arbres, sera recouvert d'une couche de goudron sablé au porphyre rose; dans la partie comprise entre la rue de Montretout et l'avenue du Maréchal-Foch, les trottoirs seront entièrement pavés après la pose d'un égout.

Ainsi 3.500 m² de trottoirs seront réfectionnés, entraînant une dépense de l'ordre de 6.500.000 francs.

Le programme des travaux de 1953, qui comportait entre autres pour la voirie, le revêtement des trottoirs de la rue du Calvaire, la mise en état de viabilité de la rue Joséphine, la construction d'égouts rue du Val-d'Or, avenue de Suresnes, rue Pasteur et, pour l'éclairage public, l'éclairage de la place Clemenceau et d'une partie de la rue Dailly, se poursuit. La majeure partie des travaux sont achevés.

Profitant de disponibilités financières provenant de l'excédent de recettes constaté le 31 mars 1953, à la clôture de l'exercice 1952, la Municipalité fit adopter par le Conseil municipal un programme supplémentaire qui comporte l'édification de stores au marché couvert de Montretout, l'aménagement du stade en cours de construction quai Carnot, l'éclairage à la fluorescence de la seconde partie de la rue Dailly et de la rue Gounod et de la seconde partie du boulevard de la République (de la rue Coutureau à la rue du Mont-Valérien), l'acquisition d'une benne à ordures ménagères et l'installation d'un chauffage au mazout à l'école des filles des Coteaux.

Le Conseil Municipal a, en outre, voté, dans sa séance du 30 septembre dernier, l'installation du chauffage au mazout au groupe scolaire de Montretout, le

(Suite page 2).

Nos H. L. M.

On peut dire qu'une grande partie de la population de Saint-Cloud attend avec une impatience fébrile les logements du groupe H.L.M. du quai Carnot. Depuis plusieurs années, on en parle. D'abord projet, études, plans et enfin premier coup de pioche. Beaucoup, au début, n'y croyaient pas. Promesse de campagne électorale, nous disait-on, dont on ne verra jamais la réalisation !

Voilà cependant, prêts à être occupés, les 102 logements de la première tranche. Trois des six immeubles prévus sont en effet achevés et il va être possible, d'ici quelques jours, de disposer des logements du bâtiment C, situé en bordure de la ligne de chemin de fer. Les bâtiments A et B seront habitables, vraisemblablement, à la fin de l'année.

La deuxième tranche démarre.

Mais, depuis le début, que de difficultés de tous ordres il a fallu vaincre. Et, il faut bien avouer que, pour aboutir, bien des modifications ont dû être apportées au projet initial.

Si nous avions pu, comme la législation sur les H.L.M. nous le laissait espérer au début de l'opération, bénéficier d'un prêt de l'Etat, remboursable

(Suite page 3).

financement et l'exécution des travaux n'étant toutefois prévus qu'en 1954.

Le coût de ce programme supplémentaire est pour 1953 de l'ordre de 12 millions de francs qui seront prélevés entièrement sur les fonds libres et qui ne grèveront pas par conséquent les contribuables.

Sur ces 12 millions, 3.200.000 francs sont nécessaires pour l'éclairage à la fluorescence de nos grandes artères qui sont la rue Dailly, la rue Gounod et le boulevard de la République.

Si l'on ajoute à ces 3.200.000 fr. les 2.500.000 francs déjà votés sur les fonds libres au début de 1953 pour l'éclairage de la place G.-Clemenceau et d'une partie de la rue Dailly, c'est une dépense de 5.500.000 francs qui aura été consacrée cette année à l'amélioration de l'éclairage public.

Il reste certes beaucoup à faire dans ce domaine. La Municipalité présentera au Conseil municipal le plan de modernisation du réseau d'éclairage qu'elle a déjà établi et soumis à la Commission des travaux, pour que l'Assemblée détermine un ordre d'urgence des travaux à réaliser et vote la dépense qui en résultera.

Quant au remplacement dans les écoles du chauffage au charbon par le chauffage au mazout (fuel-oil léger), c'est une modification qui s'impose et qui procurera des économies, non seulement sur le prix du combustible mais aussi sur les frais de main-d'œuvre. On a calculé, dans une école où les chaudières sont en bon état et où les réservoirs à mazout peuvent être facilement placés, que la dépense résultant des installations en vue du chauffage à mazout pouvait s'amortir en deux années.

Outre les économies, il faut retenir les facilités de réglage, d'arrêt et de remise en marche qui permettent, lorsque la température n'est pas trop froide, de faire fonctionner les chaudières par intermittence et d'obtenir le degré de chaleur voulu.

Enfin, nous parlerons d'une dépense de 4.500.000 fr. qui ne rentre pas à proprement parler dans la catégorie des travaux mais qui s'y rattache néanmoins. C'est l'acquisition d'une nouvelle benne à ordures ménagères.

L'an dernier, nous avons acquis deux bennes pour remplacer du matériel usé mais cette année, en raison de l'accroissement constant du tonnage d'ordures à enlever, il est nécessaire que nous disposions d'un nouveau véhicule. En 1954, il en faudra certainement un autre et peut-être deux. En 1953, on compte sur 600 tonnes d'ordures ménagères de plus qu'en 1952. Il faut voir là le résultat des constructions réalisées à Saint-Cloud et de l'accroissement de la population qui en résulte. Il nous faudra nécessairement et à bref délai agrandir les locaux du garage municipal.

Cela fait partie de notre programme que nous allons soumettre prochainement au Conseil municipal pour approbation. Nos concitoyens ont déjà eu connaissance de ce programme que nous avons exposé au cours de la campagne électorale d'avril dernier. Nous en redonnons les grandes lignes.

Grandes lignes d'un programme Municipal

Voirie :

— Exécution d'un programme de voirie et de trottoirs réparti sur les trois quartiers de Saint-Cloud :

Notamment, établissement de trottoirs et réfection des bordures et caniveaux partout où il existe des trottoirs en terre, suivant un plan d'urgence qui tiendra compte des travaux d'assainissement ou autres à réaliser dans la rue avant de faire des trottoirs définitifs.

Réfection des chaussées en mauvais état.

Suppression des cassis, notamment dans le quartier du Val-d'Or.

Remise en état des clôtures du rond-point de la rue des Ecoles.

— Prolongement de la passerelle de la gare de Montretout au-dessus de la rue Dailly.

— Continuation de l'aménagement des rives de la Seine.

— Acquisition d'une arroseuse-balayeuse et de bennes-tasseuses.

— Classement dans la voirie urbaine des voies privées communales.

— Etablissement de parkings avenue du Maréchal-Leclerc, rue du Camp-Canadien, devant le champ de courses.

Assainissement :

— Continuation des travaux d'assainissement avec en première urgence le raccordement au collecteur du boulevard de la République qui va être prochainement construit des rues du bassin du Val-d'Or (rue du Camp-Canadien, Buzenval, Henri-Régnauld, de l'Avre, Jacquilet, Bucourt, Girondins).

— Réalisation du tout-à-l'égout chaque fois que la chose sera possible.

Urbanisme :

— Aménagement de la place Silly (immeuble de la rue du Docteur-Desfossez).

— Aménagement du carrefour de la Réserve.

— Ouverture d'une voie d'accès sur la rue Gounod au marché de Montretout.

— Elargissement du boulevard Sénard pour l'agrandissement du marché des Coteaux.

— Etude d'un marché couvert rue Dailly.

Logement :

— Etude d'un nouveau programme d'H.L.M. sur terrain communal, rue Dailly et sur des terrains dont le prix d'acquisition permettrait l'application du plan Courant.

— Suppression, après relogement, d'un certain nombre d'ilots insalubres après révision des déclarations d'insalubrité faites en 1941.

Sports et fêtes :

— Continuation de l'aménagement d'un stade moderne et réglementaire, quai Carnot, avec ses dépendances.

— Acquisition d'un terrain quai Carnot, en vue de la création d'une piscine à proximité du stade.

— Aménagement du sol du gymnase municipal.

— Création d'un terrain sportif scolaire devant le nouveau groupe des Coteaux par l'acquisition des terrains situés avenue Bernard-Palissy, devant l'école des filles.

Bâtiments communaux :

— Aménagement des immeubles récemment acquis rue du Docteur-Desfossez.

— Réparation des orgues de l'église.

— Réfection complète de la toiture de l'immeuble de la « Tête Noire » et remise en état de l'immeuble.

— Réparation ou démolition d'un immeuble communal, sis 10, quai Carnot, qui est actuellement inhabitable.

— Agrandissement du garage municipal.

Ecoles :

— Agrandissement des écoles dans le cadre projeté de la récupération des locaux du lycée de jeunes filles.

— Construction éventuelle de six nouvelles classes au lycée de filles pour l'installation des classes primaires, actuellement dans l'immeuble Gounod qui va être restitué à son propriétaire.

— Création d'un collège technique dès que la ville aura récupéré les locaux du lycée de filles.

— Aménagement d'une salle de gymnastique au groupe scolaire du Centre, modernisation des salles de classe et amélioration du chauffage.

Œuvres sociales :

— Aménagement d'un square avec terrain de jeux, bains-douches et lavoir sur le terrain de la rue de l'Yser.

— Construction d'un centre médico-scolaire pour remplacer celui qui existe rue du Docteur-Desfossez et dont les locaux devront servir aux services financiers.

— Aménagement de locaux pour la garderie et étude de création d'une crèche.

— Aménagement et extension du Centre de protection maternelle et infantile.

Divers :

— Approbation du plan d'aménagement de la ville.

— Eclairage public. Application du plan de modernisation du réseau.

— Augmentation générale de la pression du gaz par la création d'un nouvel axe de distribution rue Pigache, rue Tissot.

— Acquisition éventuelle de terrains au rond-point Tissot en vue de la construction d'une chapelle et de l'agrandissement des services du garage.

NOS H.L.M. (Suite de la page 1)

en 65 ans à taux d'intérêt réduit et égal à 90 % du montant du projet, nous aurions pu, ainsi qu'il en était décidé, disposer de la totalité des logements, la ville étant à l'époque en mesure d'apporter les 10 % complémentaires.

Il n'en a malheureusement pas été ainsi, l'Etat, faute de crédits, a porté la participation des collectivités à 15 %, puis à 25 % et à 30 % et le M.R.U. nous a fait

savoir, en 1951, qu'il n'était pas en mesure pour le projet de Saint-Cloud, d'autoriser le prêt à taux réduit avant plusieurs années.

Tenant par dessus tout à construire des logements, nous n'avons pas voulu attendre. Nous avons complètement modifié le projet et avons recherché des concours étrangers à la commune en vue de le financer tout ou partie avec un autre système que celui prévu primitivement. On trouva ces concours à la Caisse d'Épargne de Paris, à la Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne, à la Régie Renault et aux Etablissements Carnaud-Basse-Indre, qui ont du personnel habitant Saint-Cloud.

Mais, et c'était naturel, chacun réclama un nombre de logements proportionnel à son apport.

Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de toute cette affaire, le *Bulletin Municipal* a d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en entretenir nos lecteurs (cf. *Bulletin Municipal*, n° 42 d'avril 1951, n° 44 d'août 1951, n° 47 de juin 1952 et n° 49 de décembre 1952).

Quoi qu'il en soit, au lieu de la totalité des logements qu'à l'origine nous espérions avoir, la ville ne dispose aujourd'hui pour la première tranche, que de 168 pièces, soit 49 appartements (1), représentant la part lui revenant en fonction de son apport, y compris les logements qui lui sont attribués en compensation de la garantie donnée par le Conseil municipal en vue de la réalisation des emprunts contractés par la Société constructrice d'H.L.M., garantie sans laquelle l'affaire n'aurait pu être réalisée.

Rappelons que c'est la Société immobilière « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » qui a été chargée de la réalisation du projet et qui en assumera la gestion sous le contrôle des autorités financières. La Ville est représentée au Conseil d'administration de cette société par le Maire.

Nous voilà donc à la tête de 49 logements.

C'est bien peu si l'on songe que la mairie a reçu spécialement pour ces H.L.M. 630 demandes. Des questionnaires envoyés à tous les demandeurs pour permettre à chacun de préciser sa situation et ses possibilités, 417 sont rentrés, confirmant ainsi les demandes initiales. Les 214 manquant concernent des personnes qui ont probablement pu se loger par leurs propres moyens ou à qui les prix des loyers ont paru trop élevés pour leurs possibilités.

La tâche de la Municipalité était donc de dégager parmi ces 417 demandes, 49 bénéficiaires.

Elle a accompli cette tâche en toute conscience et sans aucun favoritisme et elle croit devoir indiquer ici les méthodes employées par elle pour atteindre l'objectif visé.

1° Partant d'éléments connus : les prix de location, elle devait rechercher ceux des demandeurs dont les ressources paraissaient susceptibles d'assurer le paiement du loyer et des charges.

Cette façon de faire devait amener l'élimination d'un certain nombre de demandes, pas toujours les moins intéressantes, sans doute, mais il ne faut pas oublier que, en fin d'exercice, les associés, et par conséquent, pour une part, la ville, c'est-à-dire les contribuables, auront à couvrir le déficit. Il importait donc de faire en sorte qu'il fût aussi réduit que possible et que tous les locataires fussent normalement en mesure de faire face à leurs engagements.

(1) 6 logements de 2 pièces; 20 logements de 3 pièces; 19 logements de 4 pièces; 4 logements de 5 pièces.

Tout le monde admet que le prix des locations est généralement insuffisant pour compenser le prix de la construction (c'est bien là la cause principale de la crise) et que, ainsi que cela se pratique à l'étranger, et comme autrefois en France, il serait normal de consacrer environ 20 % de son revenu au loyer dans un immeuble neuf.

Dans les conditions actuelles de la vie qui depuis 1914 s'est organisée sans donner au facteur logement la place qu'il devrait avoir dans les budgets particuliers, il est certain que ce pourcentage de 20 % est trop lourd. On s'arrêta donc à un pourcentage moyen raisonnable (12 à 15 %) et l'on fixa les minima de ressources mensuelles jugés nécessaires pour faire face au loyer, augmenté des charges à prévoir.

D'autre part, la Municipalité a estimé que certains demandeurs, disposant de salaires ou revenus très importants, n'avaient pas leur place dans des H.L.M., dont les loyers, fixés par décret ministériel, sont au-dessous du prix normal calculé sur les dépenses de construction. Il n'était pas admissible que le déficit d'exploitation à prévoir risquât d'être alourdi par des personnes largement pourvues et qui peuvent trouver un autre moyen de se loger, soit en faisant construire elles-mêmes, soit en achetant un appartement, soit en louant dans un immeuble construit par l'initiative privée.

Elle fut donc amenée à fixer des maxima de ressources au-dessus desquels les demandes étaient à écarter.

2° Il a paru juste également de tenir compte du délai d'habitation à Saint-Cloud du demandeur ou de sa famille. Considérant que la période normale d'après-guerre commence en 1945, il a été décidé d'éliminer toute demande faite par une personne n'ayant pas une durée de séjour d'au moins huit années, sauf pour certains « fonctionnaires mutés » dont la présence à Saint-Cloud est utile à la collectivité.

3° Plusieurs demandes émanaient de retraités. Il a paru équitable de considérer que les logements H.L.M. soient réservés à des éléments actifs de la population et que les retraités cherchent à se loger en province ou à la campagne où les logements ne manquent pas, et de laisser les H.L.M. pour les personnes que leur profession contraint à habiter à proximité de leur travail.

4° Il ne pouvait être question d'attribuer un logement à une personne non française ou ne jouissant pas de ses droits civils et politiques.

5° Il a été, en outre, décidé d'écarter toute demande émanant d'une famille n'ayant pas au moins un enfant.

Les demandes remplissant toutes ces conditions ont été ensuite classées dans l'ordre suivant pour permettre l'attribution des logements, compte tenu, d'une part, du nombre de pièces nécessaires à la famille en se basant sur les normes fixées pour l'attribution de l'allocation logement, d'autre part, des logements disponibles:

- 1° Expulsés par jugement;
- 2° Familles nombreuses;
- 3° Jeunes foyers;
- 4° Surpeuplés, insalubres;
- 5° Fonctionnaires mutés.

Après tous ces « barrages », le nombre des demandes restant en ligne était encore supérieur au nombre de logements. Un choix a alors été fait en comparant les conditions de logement actuelles des familles et en tenant compte de celles qui offraient une possibilité d'échange, ce qui permettait de loger un autre prioritaire.

Disons tout de suite que le nombre des logements dégagés, ainsi offerts, est insignifiant : un studio, quatre logements de une pièce, deux de deux pièces, les propriétaires se réservant généralement la disposition du local en cas de départ du locataire. Il y a donc lieu d'ajouter aux 49 bénéficiaires des logements H.L.M. sept familles prioritaires auxquelles ont été attribués les logements laissés libres par suite du départ de leurs occupants actuels, soit au total : 56 foyers servis.

Nous savons que cette répartition extrêmement délicate, à l'exécution de laquelle nous avons apporté tous nos soins, va faire 360 mécontents, chacun étant persuadé que son cas personnel est de beaucoup plus douloureux que celui des autres. Parmi les éliminés, il en est cependant de fort intéressants, dont les situations sont bien pénibles et que nous aurions voulu satisfaire.

Nous voilà encore obligés de leur demander de patienter. Toutes les demandes non retenues sont réservées pour être examinées au moment de l'attribution des logements de la 2^e tranche, dont la mise au point est commencée. Et nous espérons que d'autres formules de construction vont pouvoir être mises à l'étude incessamment.

Les 49 demandes retenues vont être l'objet d'un complément d'enquête de la part de la Société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille ». Celle-ci est gestionnaire de l'entreprise et a le souci, vis-à-vis de l'ensemble des actionnaires, de présenter en fin d'exercice, une situation financière saine et correcte. Elle s'est donc réservé le droit de s'assurer de la solvabilité des candidats signalés par les associés avant de prononcer leur admission définitive. On ne saurait s'élever contre une telle décision qui concourt à l'équilibre de l'ensemble.

Nul doute que, pour certains foyers, les loyers, augmentés des charges, vont peser très lourd sur leur budget. Mais pour être logés convenablement, il faut nécessairement consentir un sacrifice et tous ceux qui vont se trouver ainsi à même de vivre dans des conditions normales après être restés si longtemps sous la menace de l'expulsion ou dans des logements surpeuplés et insuffisants, sauront, nous en sommes convaincus, apprécier leur nouvel état.

Pour nous, le fait d'avoir pu procurer à plus de cinquante foyers la possibilité de se loger dans des conditions humaines, nous paie de toutes nos difficultés et de toutes nos veilles.

Et l'effort continue pour de nouvelles réalisations...

Et maintenant, quand va-t-on pouvoir emménager ?

Il faudra encore un peu de patience, les travaux d'apport de l'eau et d'évacuation à l'égout ne seront pas terminés avant la deuxième quinzaine de novembre. En outre, tous les logements de trois pièces étant dans « la tour », les travaux de finition ne seront pas terminés avant courant décembre.

Sans attendre, tous les bénéficiaires ont été informés de la décision prise à leur égard et seront très prochainement convoqués à la mairie pour fournir certains renseignements demandés par la société gestionnaire.

Tous ceux dont les demandes n'ont pu être retenues sont prévenus que leur demande reste valable et sera examinée à nouveau lorsque le moment sera venu de l'attribution des logements de la 2^e tranche.

Environ 360 demandes restent donc en ligne. C'est encore beaucoup plus qu'il ne sera possible d'en satisfaire, aussi la Municipalité a-t-elle décidé, en principe, de ne pas accepter de nouvelles demandes pour ne pas susciter de nouvelles espérances qui ne pourraient qu'être déçues.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS DE SAINT-CLOUD

L'installation toute récente à Saint-Cloud, tant dans de nombreux pavillons construits, que dans l'immeuble de la rue Feudon et dans les immeubles de « La Résidence de Saint-Cloud » (réalisation Manera), d'une centaine de familles, dont la plupart sont des nouvelles venues dans notre ville, nous est une occasion de saluer dans le *Bulletin* ces nouveaux arrivants et aussi de féliciter les divers constructeurs qui contribuent, dans une certaine mesure, à réduire la crise du logement dans notre région.

Que ces administrés de fraîche date sachent que les services municipaux sont à leur entière disposition et qu'ils n'attendent pas d'avoir besoin de nous pour se manifester. Le Maire et les Adjointes sont toujours heureux de faire la connaissance de leurs ressortissants.

Jours et heures de réception

M. CHAVETON, maire	le mercredi, de 9 h. 30 à 12 h., le samedi matin sur rendez-vous.
M. MONSEL, 1 ^{er} Adjoint, délégué dans les questions de fêtes et sports, affaires scolaires, Maison des Jeunes.	Le lundi, de 10 h. 30 à 12 h.
M. ROLLIN, 2 ^e Adjoint, délégué dans les questions sociales, lo- gement, famille.	Le samedi, de 9 h. 30 à 12 h.
M. SCHREDER 3 ^e adjoint, délégué dans les questions de travaux, voirie, éclairage public.	Le mercredi, de 11 h. à 12 heures
M. LAURENCE, 4 ^e Adjoint, délégué à l'état civil et chargé du Cen- tre culturel.	Tous les jours, sauf le vendredi, de 11 h. à 12 heures.

Charbonnière

Est-il trop tard pour parler de notre colonie de vacances ?

Nous ne le croyons pas, surtout quand on se rappelle l'atmosphère enthousiaste qui régnait sur la place de la mairie le jour du retour de nos jeunes colons.

Quelle joie pour toutes les familles de revoir et d'embrasser leurs enfants après un mois ou deux mois d'absence et de constater leur bonne mine et leur aspect de bonne santé.

Pouvait-il en être autrement après un séjour à la campagne, pendant lequel les joies saines et les exercices en plein air, dans un cadre magnifique, ont alterné avec des occupations intéressantes comme la construction de modèles réduits, de modelages, de tissages, etc.

C'est avec plaisir que nous avons vu revenir tous nos enfants et que, dans un geste symbolique de respect et de souvenir pour toutes les victimes de la guerre, ils ont, pour leur premier acte en descendant des cars, déposé sur le monument aux morts une gerbe de fleurs cueillies au château.

La séparation d'avec les moniteurs et monitrices n'a

pas été sans quelques larmes qui montraient l'attachement des enfants à tous ceux qui, pendant deux mois, s'étaient intéressés à eux et témoignaient aussi de leur dévouement.

A M. et Mme MARTIN, chaque famille voulut dire un merci bien sincère.

Nous y joignons les nôtres, ainsi qu'à tous les moniteurs et monitrices, aux infirmières, à tout le personnel de service, chacun ayant contribué dans la mesure de ses possibilités au succès de la colonie et au bonheur de nos enfants.

Par suite d'un incident mécanique, un car est tombé en panne entre Etampes et Arpajon et n'a pu rallier Saint-Cloud que vers 22 h. 45. Retard ennuyeux sans doute, mais heureusement sans gravité.

Au sujet de la propreté de la ville

Notre article : « Si nous voulons que la ville soit propre, ne la salissons pas », paru au dernier numéro du *Bulletin Municipal*, nous a valu beaucoup de lettres d'approbation et de félicitations de personnes qui ont, comme nous, le vif désir de voir la ville propre.

Parmi la correspondance reçue à ce sujet, nous avons retenu deux lettres.

La première émane d'une personne qui signale qu'elle a glissé sur le trottoir de la rue du Docteur-Desfossez pour avoir marché sur un papier encore tout gluant ayant enveloppé soit une sucette, soit une autre friandise. Elle en a été quitte pour quelques contusions mais cela aurait pu être plus grave.

La deuxième est écrite par une personne habitant rue du Calvaire, qui dit que l'article du *Bulletin* est très bien mais qu'il demanderait à être complété par l'interdiction aux propriétaires de chiens de faire faire les besoins de leurs bêtes n'importe où et principalement sur les trottoirs. Elle pense qu'il serait facile à ces propriétaires de tenir leurs chiens en laisse et de les habituer à faire leurs besoins dans les caniveaux.

Nous demandons bien volontiers aux propriétaires de chiens de vouloir bien tenir leurs animaux en laisse et d'éviter, autant que possible, qu'ils salissent les trottoirs.

Quant aux papiers gras, nous renouvelons notre appel, espérant être compris et entendus de nos concitoyens.

Circulation des poids lourds, rue du Calvaire

La Municipalité a été saisie d'une pétition des riverains de la rue du Calvaire et de la rue du Mont-Valérien, qui signalent le bruit causé par les véhicules lourds se rendant sur les chantiers de construction à l'extrémité de la rue du Mont-Valérien et demandent que ces véhicules empruntent un autre itinéraire.

Cette question nous paraît difficile à résoudre, le problème consistant à soulager les riverains d'une rue au détriment de ceux d'une autre rue.

En effet, au moment même où le service des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise vient de faire procéder à l'élargissement de la rue du Calvaire et de refaire à neuf la chaussée, il paraît anormal de détourner de cette voie, qui est *départementale*, la circulation qui lui est destinée de par sa catégorie.

Néanmoins, afin d'assurer la sécurité publique, la circulation des poids lourds a été interdite dans le sens pont des Trois-Pierrots, rue Dailly.

La circulation se fait donc au retour par la rue de Buzenval et surtout par le boulevard de la République et par les rues Gounod et Dailly qui ont vu, elles aussi, au grand regret des riverains, leur trafic sensiblement augmenter.

Quant à dévier la circulation de la rue du Calvaire par le quai Carnot et la rue du Val-d'Or, comme le préconisent les pétitionnaires, c'est une solution qui doit être écartée :

1° Parce que la rue du Val-d'Or est insuffisamment large; qu'elle présente une très forte déclivité et qu'à son point de jonction avec le quai Carnot, elle est très encombrée en raison de la présence d'établissements industriels et de formations des armées alliées. Elle est d'ailleurs interdite aux poids lourds;

2° Parce qu'il ne convient pas de surcharger le quai Carnot qui a également une largeur insuffisante et qui supporte déjà un trafic très intense, par suite de son caractère industriel et de l'interdiction aux poids lourds des voies du bois de Boulogne.

Enfin, la chaussée de la rue du Val-d'Or est en ce moment en mauvais état du fait de récents travaux d'égout. Les travaux qui restent à faire (canalisations de gaz et d'eau), ne permettent pas d'entreprendre sa réfection totale avant un certain temps.

Dans ces conditions, nous pensons que la gêne pouvant être occasionnée aux riverains par le bruit des véhicules, entre 7 heures et 19 heures, c'est-à-dire dans le cadre des horaires permis par le règlement de police municipale, n'est pas de nature à provoquer la création d'une réglementation spéciale.

Si l'on veut voir se réaliser à Saint-Cloud des grands travaux comme l'émissaire Sèvres-Achères et la construction d'immeubles collectifs, il est malheureusement nécessaire que la population supporte tout au moins temporairement le trafic des camions des entrepreneurs de travaux publics.

L'enlèvement des ordures ménagères

Dans sa séance du 2 octobre 1953, le Conseil municipal a décidé d'acquérir une nouvelle benne à tassement pour l'enlèvement des ordures ménagères et d'engager à cet effet une dépense de 4.500.000 francs à prélever sur les fonds libres.

Cette benne s'avère indispensable en raison du tonnage toujours plus grand des ordures ménagères. En se basant sur les six premiers mois de l'année, la Municipalité a constaté qu'en 1953, il y aurait environ 600 tonnes de plus d'ordures ménagères à enlever qu'en 1952 et c'est ce qui l'a amené à proposer au Conseil municipal l'acquisition de cette nouvelle benne. Au budget de 1954, elle proposera la création d'un emploi de chauffeur poids lourds et de deux emplois d'éboueurs.

Etant donné les nombreux immeubles qui se construisent à Saint-Cloud, aussi bien collectifs qu'individuels, on est tout de suite amené à penser que l'augmentation du tonnage d'ordures ménagères est dû à l'accroissement de la population et cela est vrai en grande partie. On a toutefois constaté que le tonnage pourrait être moindre et la dépense en résultant moins élevée si chacun voulait se donner la peine de respecter les règle-

ments en vigueur. On a maintes et maintes fois répété qu'il était interdit de mettre dans les poubelles des détritiques de jardins et des ordures industrielles et on a vivement conseillé aux possesseurs d'un jardin d'enfouir les détritiques provenant de l'élagage des arbres et haies et du nettoyage des jardins. Les détritiques de jardins, qui sont en général très lourds puisqu'ils sont très souvent composés d'une quantité importante de terre mélangée à l'herbe ou aux déchets de végétaux, accroissent considérablement le tonnage des ordures et occasionnent un supplément de dépense qui pourrait être évité. En dehors, en effet, de l'enlèvement de ces détritiques, il faut considérer les frais d'incinération qui s'élèvent à 750 fr. la tonne et nous estimons qu'il est inadmissible de payer pour déposer de la terre à l'usine d'incinération.

Quant aux ordures industrielles, nous invitons de la façon la plus pressante les industriels de Saint-Cloud à ne mettre dans les poubelles que des ordures ménagères qui doivent provenir de leur cantine d'usine et prions certains de cesser leur façon de faire qui consiste à mettre des déchets industriels jusqu'aux trois quarts de la poubelle et des ordures ménagères par dessus pour que les boueurs ne refusent pas l'enlèvement. Nous les prévenons que si cela persistait, nous refuserions purement et simplement d'enlever les poubelles.

Et puisque nous en sommes sur la question des ordures ménagères, nous prions de nouveau nos concitoyens de vouloir bien placer leurs poubelles sur le trottoir avant 8 heures du matin. Dans certaines rues, les récipients à ordures sont mis à n'importe quelle heure en bordure de la voie publique, obligeant ainsi le service à passer plusieurs fois dans la même rue, retardant ainsi la collecte qu'il est difficile de terminer à temps.

Enfin, nous demandons une nouvelle fois que toutes les caisses et cartons soient remplacés par des boîtes métalliques à couvercles. De même que nous prions les propriétaires d'immeubles collectifs de disposer de poubelles métalliques suffisantes pour contenir les ordures de l'immeuble, sans que les locataires soient obligés de placer à côté des caisses et cartons. Nous rendrons ces mesures obligatoires à compter du 1^{er} janvier 1954.

Ce que nous réclamons n'est pas impossible à obtenir si chacun veut y mettre un peu de bonne volonté. Nous gagnerons du temps dans les collectes et réaliserons des économies appréciables. Et la propreté y gagnera.

AU CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE DE SAINT-CLOUD

Grande soirée théâtrale gratuite

Dans le cadre des manifestations du Centre Culturel et Artistique de Saint-Cloud, à la Salle des Fêtes Municipale, rue Hébert et rue des Ecoles, grande soirée théâtrale, le samedi 24 octobre, à 20 h. 45.

3 actes - 3 auteurs - 3 succès :

Les deux couverts, de Sacha Guitry.

Le tombeau d'Achille, d'André Roussin.

L'anglais tel qu'on le parle, de Tristan Bernard.

Le spectacle est offert gracieusement par le Groupe-ment d'Art Dramatique Blomet-Volontaires, dont on a déjà pu apprécier la valeur et la qualité à Saint-Cloud et ailleurs.

Entrée libre.

Séances de cinéma éducatif et récréatif

Les séances de cinéma éducatif et récréatif, organisées deux fois par mois par la Municipalité à la Salle Municipale des Fêtes, rue Hébert et rue des Ecoles, ont repris les 8 et 15 octobre avec leur succès habituel. Plus de 500 élèves et adultes assistèrent à chacune de ces séances.

Sont prévues pour novembre 1953 :

Le jeudi 12, à 15 heures, séance plus spécialement réservée aux élèves gars de tous nos établissements scolaires, avec au programme : *Chantiers navals, Sorciers de l'Amazonie, Astres et désastres* et deux films inédits sur nos territoires d'Outre-Mer.

Le jeudi 19 novembre, séance plus spécialement réservée aux élèves filles de nos établissements scolaires. Au programme : *Voyage en Hollande, Beaune, Au pays des oiseaux* et deux films inédits sur nos territoires d'Outre-Mer.

Sont prévues pour décembre 1953 :

Le 10 décembre, à 15 heures (garçons). Au programme : *Aude, belle inconnue, Vie d'un Titan, La Maison du mystère* et deux films inédits sur nos territoires d'Outre-Mer.

Le 17 décembre, à 15 heures (filles). Programme : *Marins de l'Océan, Traditions basques, Les enfants s'amuse, Le Calife de Bagdad* et deux films inédits sur les territoires d'Outre-Mer.

L'entrée à ces séances est gratuite pour tous : jeunes et moins jeunes. La salle sera chauffée.

Conférences gratuites

Au cours de l'hiver 1953-1954, dans le cadre des conférences gratuites du Centre Culturel et Artistique, M. Anselme LAURENCE fera deux causeries, l'une sur « Le centenaire de la présence française en Nouvelle-Calédonie » et l'autre sur « Lyautey l'Africain », dont on fêtera le centenaire de la naissance en 1954.

Des films inédits sur la Nouvelle-Calédonie et le Maroc seront projetés à l'écran.

Les dates de ces conférences seront indiquées ultérieurement ainsi que celles des conférences prévues sur Verhaeren et sur la Papouasie.

ENVOI D'UN MANDAT AUX JEUNES SOLDATS APPELES ET D'UN COLIS AUX SOLDATS ACTUELLEMENT EN INDOCHINE

Dans sa séance du 2 octobre 1953, le Conseil Municipal a décidé d'envoyer à l'occasion des fêtes de Noël 1953, un mandat de 1.000 francs aux jeunes soldats appelés sous les drapeaux, dont les familles sont bénéficiaires des allocations militaires ainsi qu'aux jeunes soldats appelés dont les familles, sans bénéficiaire desdites allocations, sont dans une situation précaire et digne d'intérêt.

L'Assemblée communale a, en outre, décidé d'envoyer un colis aux soldats actuellement en Indochine, afin de marquer sa sympathie et sa solidarité aux combattants de ce théâtre d'opérations extérieures.

La mairie connaît les jeunes soldats dont les familles perçoivent l'allocation militaire mais elle ignore les autres. Aussi le maire invite-t-il les familles qui désireraient qu'un mandat soit envoyé à leur fils actuellement sous les drapeaux en qualité d'appelé, à faire con-

naître à la mairie, 3^e bureau, avant le 15 novembre 1953, ses nom, prénoms et adresse militaire.

Les familles dont un des membres est soldat en Indochine, voudront bien faire connaître également le nom, les prénoms et le secteur postal de ce soldat.

AVIS

La mairie recherche pour les écoles un piano droit d'occasion, en parfait état. Faire offre à la mairie le plus tôt possible.

NOCES D'OR

Nous avons appris que M. et Mme J. POULAIN, 71, rue Tahère, à Saint-Cloud, ont fêté, dans la plus stricte intimité, leurs noces d'or, le 4 juin dernier. Nous leur adressons, avec nos vœux de bonheur et de santé, nos très vives félicitations. Nous en profitons pour renouveler à M. POULAIN, l'expression de notre gratitude pour les désintéressés et dévoués services qu'il a rendus et rend encore à Saint-Cloud.

Il s'occupe de la Caisse des Ecoles publiques depuis 1910. Après en avoir été administrateur, il en est aujourd'hui le vice-président. Il ne manque jamais chaque année, à l'occasion de la distribution des prix, d'apporter sa contribution financière personnelle. Il est administrateur de la Caisse d'Epargne depuis 1912.

Il a été président actif de la Société sportive l'U.A.S. La Clodo et en est actuellement le président d'honneur. Son activité dans la Société remonte à 1919.

Il est administrateur de la Société d'Encouragement des Sapeurs-Pompiers depuis 1922. Nous souhaitons que sa santé lui permette d'assurer encore longtemps toutes ces fonctions.

KELLY MEMORIAL

A la mémoire du Sergent Lawrence Kelly

Le jeudi 20 août 1953, à 10 heures, l'Amicale Rhin et Danube, sous la présidence de Mme la Maréchale de LATTRE DE TASSIGNY, a remis au Commandeur National de l'American Legion, au tombeau de Napoléon, dôme des Invalides, la couronne du Kelly Memorial, en souvenir du passé commun d'effort, de souffrances, de gloire et plus particulièrement en mémoire des Américains tombés pour la Libération de Paris.

La couronne fut ensuite remise à l'hôtesse de la Compagnie Aérienne la T.W.A., qui l'a convoyée jusqu'à Arlington, en Amérique, où, dans une cérémonie semblable, l'American Legion l'a déposée sur la tombe du Sergent Kelly, en pieux témoignage de la fidèle et sensible gratitude des Français.

Cette cérémonie, organisée chaque année par l'active Présidente du Kelly Memorial, Mlle Marcelle THOMAS, pharmacienne à Saint-Cloud, eut lieu en présence du Colonel SOUARD, représentant le Président de la République; de MM. les Ministres des Affaires Etrangères, de l'Intérieur, de la Défense Nationale, de l'Education Nationale, de l'Information ou de leurs représentants et de différentes personnalités dont la comtesse DROUOT, Présidente d'honneur du Kelly Memorial; le Général HOUEMONT, Gouverneur militaire des Invalides; le Maire de Saint-Cloud, M. F. CHAVETON.

M. PAUL LOUVET

M. Paul LOUVET, Officier d'Académie, Officier du Mérite Social, Secrétaire-adjoint de la Société de Secours Mutuels, adjudant honoraire de la Compagnie des Sapeurs-Pompier de Saint-Cloud, est décédé le 18 août, à Saint-Cloud, à l'âge de 78 ans.

Ses obsèques ont eu lieu le 20 août, en présence d'une nombreuse affluence. Le défunt était très estimé. Il s'était dévoué à ses concitoyens et particulièrement aux Anciens.

C'est ce que firent ressortir au cimetière M. le Pasteur FAVRE, M. HUET, au nom de la Société de Secours Mutuels et M. PASQUET, commandant le corps des Sapeurs-Pompiers.

M. LAURENCE, adjoint au Maire, et Mme LORRAIN, conseillère municipale, présentèrent les condoléances de la Municipalité et des Clodoaldiens à la famille de M. Paul LOUVET.

LES OBSÈQUES DU QUARTIER-MAÎTRE BOMBRAÏ MORT POUR LA FRANCE EN INDOCHINE

Le cercueil contenant la dépouille mortelle du quartier-maître André Bombray, décédé en Indochine, en avril 1952, a été ramené à Saint-Cloud, le 24 juillet. Il a été remis à la Municipalité et placé pendant 24 heures dans la chapelle ardente dressée à la mairie. M. LAURENCE, adjoint au Maire, Mme LORRAIN, conseillère municipale, les présidents et membres d'Associations d'anciens combattants, d'anciens P.G., des Pupilles de la Nation, assistèrent à cette remise en présence de Mme BOMBRAÏ, veuve de guerre et mère du quartier-maître BOMBRAÏ.

Le 25 juillet, au milieu d'une nombreuse affluence, la dépouille mortelle fut transportée à l'église où le chanoine COLLIN, Curé de Saint-Cloud, donna l'Absoute.

Un détachement de marins rendait les honneurs. Le cercueil était couvert de fleurs, offertes par la famille, la Municipalité, les Associations d'anciens combattants, les Veuves de guerre, les Pupilles de la Nation et les amis du défunt.

Au cimetière, au carré du Souvenir, le cercueil d'André Bombray fut déposé avant d'être placé à côté de celui de son père, mort pour la France.

SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE

Le sergent CONSTANS, de la base aérienne de Saint-Dizier, s'est tué le 20 août 1953, en service à Verberie.

Nous présentons à sa famille, notamment à sa jeune femme, à sa belle-mère, Mme CARON et à son beau-frère, M. CARON, qui habitent rue Tahère, nos sincères condoléances.

Le soldat SAMSON Bernard, de la 2^e U.A.E. (base aérienne 1/707), est décédé le 15 septembre 1953 à l'hôpital militaire de Marrakech.

Nous offrons à sa famille, qui habite 21, boulevard de la République, nos vives condoléances.

Au dire de prisonniers du Vietminh rentrés d'Indochine, le sergent DERRIEN, qui après une conduite héroïque avait été pris par l'ennemi, serait mort en captivité.

Nous présentons à son père, M. DERRIEN, 10, rue Dailly, à Saint-Cloud, nos condoléances émuës.

EQUIPES CLODOALDIENNES DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

(Association déclarée. Loi de 1901)

Pour venir en aide aux mal-logés, les « Equipes Clodoaldiennes de Réfection et d'Amélioration du Logement » lancent un appel à tous ceux, hommes et jeunes gens, qui veulent travailler bénévolement à la remise en état des logements insalubres des familles qui n'ont pas les moyens matériels ou l'argent nécessaire pour le faire elles-mêmes.

Elles font appel également aux gens de métier qui pourraient les aider de leurs conseils et à ceux qui pourraient leur permettre d'étendre leur action par des dons en nature et en espèces.

Depuis un an déjà, une équipe fonctionne. Elle a réalisé la remise en état de six logements : dix pièces lessivées, repeintes, retapissées, travaux auxquels s'ajoutent des réparations de menuiserie et d'électricité. Et cela grâce à l'appui d'un entrepreneur de Saint-Cloud.

C'est un tout petit commencement à côté du travail qui reste à accomplir. Beaucoup de familles attendent. Et les « équipes » comptent sur toute la population pour les aider dans la tâche qu'elles ont entreprise.

Pour les inscriptions au E.C.R.A.L., s'adresser à M. Jacques COLLAIN, 68, rue Royale, ou à M. P. KING, 15, avenue Belmontet et au Centre d'Action Sociale, 28, rue Royale.

Au Conseil Municipal

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES SÉANCES DES 30 SEPTEMBRE et 2 OCTOBRE 1953

Etaient présents : MM. Chaveton, maire; Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, adjoints; Mmes Clément, Lorrain, MM. Joulia, Lemonnier, Charondière, Petit, Beaufocher, Obie, Chauveau, Salles, Dupérier, Ducros, Devèze, Coutureau, Benoit, Primel, Biajoux, Mme Maloïsel.

Absents excusés : MM. Clémentel, Billard, Comeau, Madame Chevrin.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Clémentel a donné pouvoir écrit à M. Monsel.

M. Billard a donné pouvoir écrit à M. Dupérier.

M. Comeau a donné pouvoir écrit à M. Biajoux.

Mme Chevrin a donné pouvoir écrit à M. Primel.

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire (session d'août reportée à septembre en raison des vacances), le mercredi 30 septembre. Deux séances ont été nécessaires pour liquider les 22 questions portées à l'ordre du jour, dont la plupart avait préalablement été examinées par les Commissions.

M. Lemonnier fut élu secrétaire de séance à l'unanimité et le procès-verbal de la dernière séance fut approuvé à l'unanimité.

Après une heure et demie de discussions, le Conseil aborda son ordre du jour, dont la première question était le vote au scrutin secret de deux représentants au Conseil d'administration de la Caisse Nationale des Retraités, à choisir sur une liste établie sur le plan national.

Furent élus à la majorité :

M. Trémintin, maire de Plouescat (Finistère) et président de l'Association des Maires de France, qui obtint 17 voix.

M. Cartier, député de Seine-et-Oise et maire de Villeneuve-le-Roi qui obtint 16 voix.

Le Conseil, examinant des questions intéressant l'hôpital de Saint-Cloud :

Emet, par 22 voix et 5 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste, un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du compte administratif des Etablissements Hospitaliers de Saint-Cloud pour les opérations financières de l'exercice 1952. Les conseillers du groupe communiste déclarent qu'ils s'abstiennent parce qu'ils ne sont pas représentés à la Commission administrative.

Donne, à l'unanimité, un avis favorable à l'échange d'une parcelle d'immeubles provenant de la propriété sise 5, rue Gaston-Latouche, récemment acquise par expropriation par l'hôpital et M. Motton, céramiste, qui est propriétaire dans ladite propriété de parcelles imbriquées dans celles appartenant maintenant à l'hôpital, M. Motton abandonnant, à la suite de l'échange les indemnités qui lui ont été accordées par la Commission arbitrale d'évaluation.

Accorde la garantie de la commune à un emprunt de 32 millions de francs à contracter par l'hôpital de Saint-Cloud auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour régler l'indemnité fixée par la Commission arbitrale, pour l'expropriation de l'immeuble sis 5, rue Gaston-Latouche, et pour financer les premiers travaux. Il vote à cet effet 288 centimes additionnels qui ne seront mis en recouvrement, en tout ou en partie, qu'en cas de défaillance de l'hôpital :

En ce qui concerne les questions d'administration municipale portées à l'ordre du jour, le Conseil :

1^o Décide, à l'unanimité :

a) D'ouvrir, tant en recettes qu'en dépenses, au budget de 1953, un crédit de 160.000 francs pour le fonctionnement du Centre de Protection Maternelle, installé dans les locaux de l'hôpital;

b) De fixer les bases de rémunération à accorder au personnel de ce Centre en adoptant le barème de la Sécurité Sociale;

2^o Décide, à l'unanimité, de faire éclairer à la fluorescence au lieu de l'incandescence, les grandes artères de Saint-Cloud qui sont la rue Dailly, dans la partie aménagée en fluorescence, la rue Gounod, l'avenue du Général-Leclerc, le boulevard de la République, dans la partie comprise entre la rue Coutureau et la rue du Camp-Canadien. Décide à cet effet de conclure des marchés de gré à gré pour la fourniture des appareils et le déplacement des candélabres du boulevard.

Il s'agit de l'application du plan de modernisation du réseau d'éclairage public présenté par la Municipalité, plan qui sera soumis au Conseil pour approbation;

3° Décide, à l'unanimité, en vue de l'aménagement du stade en cours de construction, quai Carnot, d'ouvrir un crédit de 3 millions de francs pour l'installation de l'eau, l'édification des clôtures, d'une lisse et d'une bordure intérieure;

4° Décide, à l'unanimité, de faire installer le chauffage au mazout à l'école des filles des Coteaux (nouveaux bâtiments scolaires), installation qui comprend l'aménagement des chaudières existantes et la mise en place de réservoirs à mazout. Fixe à cet effet les modalités de financement de la dépense estimée à un million de francs. Décide, en outre, de faire procéder à une opération semblable au groupe scolaire de Montretout, les travaux ne devant toutefois être exécutés qu'en 1954 pour des raisons de financement, la dépense étant plus élevée qu'aux Coteaux par suite du remplacement d'une chaudière usagée et des difficultés d'installation des réservoirs;

5° Décide, à l'unanimité, d'acquérir une nouvelle benne-tasseuse, d'un modèle semblable à celles qui sont actuellement en service, le tonnage d'ordures étant sans cesse accru. Ouvre un crédit de 4.500.000 francs pour cette acquisition qui sera faite à la suite de marchés de gré à gré aux Ets Latil pour le châssis-cabine et aux Ets Genève pour la benne.

Il est à ce moment plus de minuit et le maire propose que la séance soit suspendue et reprise ultérieurement. Le Conseil décide de se réunir à nouveau le vendredi 2 octobre 1953, à 20 h. 30.

SEANCE DU 2 OCTOBRE 1953

1° Le Conseil y décide, à l'unanimité, de solliciter de l'autorité supérieure l'abandon, au profit de la voirie urbaine, de ressources vicinales, ainsi que l'avait déjà envisagé l'ancien Conseil municipal, lors de l'approbation du programme de travaux de voirie au début de 1953. Il s'agit d'un transfert de crédits de la voirie vicinale à la voirie urbaine.

2° Décide, à l'unanimité, d'affirmer à l'amiable le droit de chasse dans la propriété communale de Charbonnière, à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), à la personne qui avait été déclarée adjudicataire de ce droit, il y a 3 ans. Décide, en outre, de maintenir la redevance telle qu'elle résultait de l'adjudication, mais de consentir un contrat de 4 ans au lieu de 3 ans, pour permettre au locataire de repeupler la chasse, qui est actuellement inexistante en raison de la disparition totale des lapins, tous atteints de myxomatose.

3° Décide, par 22 voix et 5 abstentions, celles des conseillers du groupe communiste, d'accorder au personnel des services techniques municipaux (directeur des services techniques et adjoint technique), une prime de technicité pour rémunérer du travail de conception dans les conditions prévues par un arrêté interministériel du 20 mars 1952, sous réserve, d'une part, que les agents bénéficiaires devront n'avoir pas cessé d'assurer leur service normal pour étudier les projets et que, d'autre part, les mêmes travaux n'ouvrent pas droit en même temps aux primes de rendement et aux indemnités pour travaux supplémentaires, étant entendu que l'administration municipale se réserve le droit de confier ses projets, quand elle le jugera nécessaire, à des techniciens de l'Etat.

Décide que la dépense résultant de l'attribution des primes de technicité sera prélevée sur la dépense du projet qui aura fait l'objet d'un travail de conception;

4° Décide, à l'unanimité, d'envoyer à l'occasion des fêtes de Noël, un mandat de 1.000 francs aux jeunes soldats appelés, dont les familles sont bénéficiaires des allocations militaires ainsi qu'aux jeunes soldats appelés dont les familles, sans bénéficier des allocations militaires, sont dans une situation précaire et digne d'intérêt. Il sera demandé aux familles, soit par voie d'affiches, soit par le *Bulletin Municipal*, de faire connaître les noms et adresses des militaires actuellement sous les drapeaux à titre d'appelés. Décide, mais par 22 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste, d'envoyer un colis aux soldats actuellement en Indochine, afin de marquer sa sympathie et sa solidarité aux combattants de ce théâtre d'opérations extérieures, colis qui sera composé de quelques produits de qualité;

5° Décide, à l'unanimité, d'accorder à compter du 1^{er} septembre au personnel communal, une indemnité spéciale dégressive dans les conditions prévues pour les fonctionnaires de l'Etat par le décret du 17 septembre 1953. Ouvre un crédit de 600.000 fr. pour couvrir la dépense en résultant pour les quatre derniers mois de l'année;

6° Procédant ensuite à l'examen d'une série de vœux déposés par M. Devèze, le 15 juin, au nom du groupe Salles :

a) Décide, par 22 voix contre 5, celles des conseillers du groupe communiste, de donner son adhésion collective à l'Association Française pour le Conseil des Communes d'Europe. Recommande à ses membres d'apporter leur plein appui à cette as-

sociation. Vive réaction à ce sujet des conseillers communistes qui reçoivent l'assurance de Mme Clément, qui a assisté tout dernièrement en Allemagne, à un Congrès des maires des communes d'Europe, qu'il ne s'agit pas d'une affaire politique. Il n'a été parlé, dit-elle, en Allemagne, que des questions ayant pour objet l'extension des libertés locales;

b) Emet, à l'unanimité, le vœu que la ligne d'autobus 144 qui quitte le territoire de Saint-Cloud à la hauteur de la rue du Mont-Valérien pour se diriger sur Suresnes soit prolongée jusqu'à la Porte-Jaune par la place Magenta. Le Maire rappelle que des vœux en ce sens ont déjà été émis par le précédent Conseil municipal sans que l'on arrive à un résultat. En conséquence, sur la proposition de plusieurs de ses membres, il prie le Maire d'engager une action directe auprès du Ministère intéressé et de la Régie Autonome des Transports;

c) Prend acte des assurances données par l'Ingénieur en chef, directeur du Service des Eaux de Versailles-Marly-Saint-Cloud, dans sa lettre publiée au *Bulletin Municipal*, en ce qui concerne l'exécution des travaux ayant pour objet d'augmenter la pression de l'eau et d'améliorer la qualité de cette eau. Emet le vœu que la totalité des crédits réclamés soit accordée de manière à pouvoir achever le programme entrepris. Le Maire signale qu'il a été saisi de réclamations au sujet du manque de pression d'eau et qu'il a transmis celles-ci au service compétent;

d) Décide, à l'unanimité, de mettre à l'étude un projet d'organisation d'une fête artistique dans le cadre de la cascade au bas parc de Saint-Cloud, projet qui pourrait notamment être confié à l'Association des Amis de Saint-Cloud, le Maire et des membres de la Municipalité ayant attiré l'attention du Conseil Municipal sur les difficultés que rencontrerait la commune auprès de l'autorité de tutelle si elle s'occupait elle-même de cette affaire et sur les charges qu'aurait à supporter la ville en cas d'échec de la fête;

e) Charge le Maire d'intervenir auprès de l'Urbaniste au M.R.U., à Versailles, pour que le plan d'aménagement de la ville de Saint-Cloud, qui est en instance d'approbation depuis un certain nombre d'années, soit soumis au Conseil municipal le plus tôt possible, afin que l'on arrive à une approbation définitive et que l'on puisse s'occuper, dans le cadre de ce plan, de l'aménagement de la place G.-Clemenceau;

f) Décide d'examiner avec la question se rapportant au problème du logement, le vœu concernant la nécessité de prévoir à Saint-Cloud la création d'un groupe d'habitations dit à loyers minima;

g) Sur la proposition de M. Ducros; émet le vœu que les pouvoirs publics comprennent dans l'étude des problèmes sociaux, une réévaluation de la retraite des vieux travailleurs et de l'allocation des économiquement faibles;

h) Sur une intervention de M. Charonnière, décide de saisir les parlementaires de Seine-et-Oise de la situation anormale dans laquelle se trouve le Commissariat de police de Saint-Cloud et d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'Intérieur pour que les effectifs soient renforcés et pour que des moyens matériels suffisants soient mis à la disposition du Commissaire de police;

7° Décide, par 15 voix contre 12, celles des conseillers du groupe Salles et celles du groupe communiste, de s'en tenir en ce qui concerne la Commission du personnel aux dispositions de la loi du 29 avril 1952, portant statut général du personnel des communes, qui prévoit que la Commission paritaire du personnel est composée du Maire et de délégués choisis par lui. A estimé par ce vote que ladite Commission paritaire était suffisante pour régler les questions de personnel et donner des avis au Conseil municipal sans qu'il soit nécessaire de créer une seconde Commission du personnel composée de 11 conseillers selon la représentation proportionnelle.

Les conseillers des groupes de la minorité et en particulier ceux du groupe Salles, demandaient, soit que la Commission paritaire prévue par la loi du 29 avril 1952 comprenne dans le choix à faire par le Maire des conseillers de chacun des groupes représentés au Conseil municipal, soit qu'il soit créé à la représentation proportionnelle une seconde Commission non paritaire;

8° Décide que le projet de règlement du Conseil municipal, déposé à la mairie en mai dernier par M. Devèze, sera envoyé à chacun des Conseillers municipaux, afin qu'il puisse être examiné, le vote devant intervenir lors d'une prochaine séance de l'Assemblée;

9° Prend acte des indications données par le Maire au sujet de l'utilisation du terrain situé à la Passerelle sur lequel est actuellement installé un jeu de boules. Le Maire a fait savoir que le terrain qui appartenait à la Société Immobilière, déjà propriétaire des immeubles de la Passerelle, a été récemment vendu à un particulier qui doit y édifier un immeuble avec des garages souterrains. Le Maire a, en outre, indiqué que la Municipalité avait l'intention, en ce qui concerne les terrains des Coteaux, de proposer au Conseil l'acquisition :

a) Du terrain qui se trouve avenue Bernard-Palissy, devant l'école des filles, afin soit d'y créer un nouveau groupe scolaire si cela est nécessaire, soit d'y faire un terrain de sports scolaire;

b) D'un terrain situé quai Carnot, à proximité de la rue des Milons, pour y construire une piscine avec, si possible, d'autres immeubles H.L.M.;

10° Procédant à l'examen de l'importante question du logement à Saint-Cloud, qui a donné lieu à plus de deux heures de débats, décide :

a) A l'unanimité, de créer une Commission spéciale de logement qui sera restreinte et qui pourra solliciter l'avis d'organismes extérieurs au Conseil municipal;

b) A l'unanimité, de mettre à l'étude un programme de logements nouveaux, à loyers économiques notamment et d'envisager la création d'un Office public d'H.L.M. A ce sujet, M. le Maire donne connaissance d'une lettre de M. le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 20 mars 1950, qui indique que le Comité de patronage des habitations à bon marché, sur rapport du délégué départemental à la Reconstruction, a émis un avis défavorable à la création par la ville de Saint-Cloud d'un Office public d'H.B.M., ainsi que l'avait décidé le Conseil municipal, en 1950. Dans cette lettre, le Préfet indiquait entre autres qu'il ne semblait pas opportun de créer un Office municipal dont la gestion pourrait constituer une lourde charge pour la ville, mais qu'il convenait de s'adresser soit à l'Office départemental, soit à une Société d'H.L.M.

Un des membres a fait observer que c'était là un point de vue de la Préfecture et qu'il y avait lieu de poursuivre l'affaire en faisant trancher la question par l'autorité supérieure si besoin était.

Après avoir écouté les précisions données par l'Adjoint au Maire chargé des questions du logement au sujet des critères retenus par la Municipalité pour obtenir un logement dans les immeubles H.L.M. du quai Carnot, procède à deux votes, sur la proposition de M. Devèze, le premier à l'effet de savoir s'il y avait lieu de prendre davantage de personnes expulsées que celles retenues par la Municipalité. Par 15 voix contre 12, celles des groupes de la minorité, il fut décidé de s'en tenir aux expulsés par jugement; le second à l'effet de savoir s'il y avait lieu de comprendre dans les ressources, les allocations familiales. Par 17 voix contre 10, celles de MM. Chaveton, Monsel, Rollin, Schreder, Laurence, Mme Clément, MM. Clementel, Petit, Chauveau, Beaufocher, il fut décidé de comprendre les allocations familiales dans les ressources de la famille;

11° Décide que le programme d'action présenté par la Municipalité pour la durée du mandat sera adressé à chacun des conseillers municipaux qui seront réunis ensuite en séance privée pour en discuter avant de le soumettre pour approbation au Conseil municipal réuni en séance publique;

12° Emet un avis en vue de la fixation du taux des vacations à accorder au Commissaire de police pour son assistance aux opérations funéraires.

..

Puis, se réunissant au scrutin secret, donne son avis sur plusieurs dossiers d'assistance et de cartes sociale d'économiquement faibles.

La séance du 2 octobre est close le lendemain 3 octobre, à 2 h. 15.

Le Secrétaire de séance,
A. LEMONNIER.

Vu :
Le Maire,
F. CHAVETON.

A propos du Bulletin Municipal

Lors de la dernière session du Conseil municipal et au cours de la séance du 30 septembre, M. DUPÉRIER s'est étonné que le procès-verbal de la dernière séance n'ait pas été publié *in-extenso* dans le dernier numéro du *Bulletin Municipal* et a demandé si cette absence de publication était exceptionnelle ou s'il s'agissait d'une règle pour l'avenir.

M. le Maire lui a déclaré qu'étant donné l'ampleur nouvelle des procès-verbaux dont le dernier comporte 21 pages dactylographiées et les frais très élevés d'impression et de papier qui en résulteraient, il n'était plus possible de les reproduire *in-extenso* au *Bulletin*,

Il a ajouté que les Clodoaldiens intéressés par le travail du Conseil municipal avaient, toutefois, la possibilité d'assister aux séances qui sont publiques, de lire le procès-verbal qui est affiché sur les panneaux municipaux ou de venir à la mairie prendre connaissance du registre des délibérations.

Ce à quoi M. DUPÉRIER a répondu qu'il ne s'agissait pas de savoir s'il y a plusieurs moyens pour les citoyens d'être informés, mais qu'il convenait de publier dans le *Bulletin Municipal*, qui est officiel, le procès-verbal, lequel doit avoir la priorité sur des articles ne présentant pas le même intérêt, comme par exemple les articles sur « St-Cloud hier et aujourd'hui. »

Pour conclure, M. DUPÉRIER a affirmé que si le *Bulletin Municipal* ne reproduisait pas *in-extenso* le procès-verbal des séances du Conseil municipal, ses amis et lui se chargeraient de le publier en y ajoutant les commentaires qui s'imposeraient.

Il nous paraît nécessaire, à la suite de cette intervention, de mettre les choses au point.

Si notre *Bulletin Municipal*, qui fait hélas l'objet depuis sa création, des critiques des groupes de la minorité à chaque réunion du Conseil municipal, intéresse un très grand nombre de nos concitoyens, à en juger par les lettres que nous recevons, c'est qu'il est attrayant. Tout en revêtant un caractère officiel, sa lecture n'est pas fastidieuse comme l'est celle du *Journal Officiel* de la République Française. L'histoire de Saint-Cloud, la vie municipale dans ses moindres détails, l'activité des sociétés et des œuvres de la ville sont des sujets au moins aussi intéressants que peuvent l'être les polémiques des séances du Conseil municipal où il a été constaté très souvent qu'on s'écartait de la question à traiter. Si on ne s'occupait que des questions portées à l'ordre du jour, le procès-verbal serait très court et rien ne s'opposerait à ce qu'il soit publié dans le *Bulletin*.

Depuis 1945, époque à laquelle fut créé le *Bulletin Municipal*, nous avons toujours publié *in-extenso* le compte rendu analytique des séances du Conseil municipal. On établissait, en effet, dans les huit jours suivant la séance, un compte rendu analytique qui était affiché sur les panneaux municipaux et c'est ce document qui était publié au *Bulletin*. Le procès-verbal plus complet intervenait après.

Or, depuis l'installation du nouveau Conseil municipal, il n'est plus établi de compte rendu analytique mais un procès-verbal. Si dans le dernier *Bulletin* d'avril-mai-juin 1953, on avait publié *in-extenso* les procès-verbaux des séances du 7 mai et du 15 juin, c'est 29 pages dactylographiées sur format 21 x 31 qu'il aurait fallu reproduire.

Nous avons pris connaissance des bulletins municipaux de différentes communes importantes de Seine et Seine-et-Oise. Dans aucune de ces publications, nous n'avons vu que le procès-verbal des séances du Conseil municipal était publié *in-extenso*. Partout on se borne à un résumé très succinct des décisions prises par les Assemblées communales.

Nous continuerons donc, en ce qui nous concerne, à faire paraître le *Bulletin Municipal* dans les conditions habituelles et nous ne donnerons que le compte rendu sommaire des décisions du Conseil municipal, pour les raisons données ci-dessus par le maire, en invitant nos concitoyens intéressés par la question à venir consulter le registre des délibérations à la mairie s'ils n'ont pas la possibilité de lire le procès-verbal sur les panneaux municipaux ou, ce qui est mieux, à assister aux séances du Conseil.

Au sujet des Écoles

Sur la question des écoles, deux interventions furent faites au cours des deux séances du Conseil municipal.

Mme MALOISEL a attiré l'attention du conseil sur le manque de confort et de lumière des classes primaires élémentaires de l'école des filles du Centre, situées au rez-de-chaussée du bâtiment (ancien préau transformé en classes). Elle a fait remarquer que les élèves de ces classes, par suite de nouvelles dispositions prises par la directrice de l'école, resteront plusieurs années dans ces locaux et a demandé que des améliorations soient apportées.

M. MONSEL lui a répondu qu'il était parfaitement au courant de la question et a fait savoir que c'était en raison de la création d'un cours commercial et de l'accroissement des effectifs dans les cours complémentaires que la directrice s'était trouvée dans l'obligation de laisser certaines élèves pour une nouvelle année scolaire dans les classes du bas. Il a signalé qu'il se rendrait à l'école afin de voir les mesures à prendre et a invité Mme MALOISEL et M. DUCROS à l'accompagner. Il a regretté que la directrice n'ait pas tenu suffisamment compte de la capacité des locaux, lorsqu'elle a procédé à l'inscription, avant la rentrée de septembre, des élèves étrangères à Saint-Cloud.

M. DUPERIER a suggéré de recouvrir le sol des classes, qui est en ciment, par un matériau moins froid.

M. CHARONDIÈRE a signalé le danger que présente pour les enfants la circulation automobile dans la rue René-Weil qui est étroite, au moment de la sortie des élèves du groupe scolaire de Montretout. Il a demandé qu'une réglementation intervienne pour le stationnement des véhicules et la création éventuelle d'un sens unique. Il a signalé, en outre, l'intérêt qui s'attache à ce qu'un agent de police soit présent au moment de la sortie des élèves.

M. le Maire a répondu qu'il n'ignorait pas cette situation qui est en partie due au fait que les parents qui viennent chercher leurs enfants en voiture arrivent de trois côtés à la fois et mettent leur véhicule en stationnement n'importe où, donnant ainsi l'impression d'un certain désordre que pourrait faire cesser un agent de police. Il a déclaré que le commissaire de police ne disposait pas des effectifs suffisants pour assurer un service normal et qu'en raison des services multiples que doit assurer le commissariat, aussi bien pour l'autoroute que pour diverses manifestations sportives très souvent répétées, les services de sécurité et de circulation dans la ville sont assurés d'une façon imparfaite et quelquefois pas assurés du tout. Le Maire a fait savoir au Conseil qu'il avait signalé le fait à M. le Préfet à différentes reprises sans que pour cela la situation des effectifs soit modifiée comme il conviendrait. Il a suggéré à l'Assemblée d'émettre un nouveau vœu qui, a-t-il dit, serait vraisemblablement encore un coup d'épée dans l'eau.

M. DEVÈZE a indiqué que le Conseil Général avait, de son côté, été saisi de la question des effectifs de police et que celle-ci dépassait le Préfet.

Le Conseil municipal a, en conséquence, décidé de saisir les parlementaires du département de la situation anormale dans laquelle se trouve Saint-Cloud et d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'Intérieur pour que les effectifs soient sérieusement renforcés et pour que des moyens matériels suffisants soient mis à la disposition du commissaire de police.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents documents officiels, les promotions ci-après :

Légion d'Honneur

Au grade de Chevalier (J. O. du 14 février 1953)

LIZON (Philippe, Charles, Claude), Président du Syndicat des Industriels du Matériel Professionnel Electronique et Radio-Electrique, 13, rue Jacoulet, St-Cloud.

Médaille d'Education Physique et des Sports

(Arrêté ministériel du 5 juillet 1953)

M. NEWEY Maxime, 32, rue du Calvaire.

M. PERRIER Marcel, de Saint-Cloud.

Médaille d'Honneur du Travail

(Arrêté préfectoral du 15 juillet 1953)

Médaille d'Argent

M. Elie DEPALE, 5, rue de l'Yser, mécanicien, Société Motogodille.

Mme BRACCHI Ernestine, 14, rue Pigache, O.S. Société Coty.

M. CHAMARD Philibert, 34, avenue Palissy, chauffeur-livreur à la B.T.F.

Mme CHAMBODUT Jeanne, 32, rue d'Orléans, caissière, Maison Louis Dreyfus.

M. CLEMENT Marc, 23, avenue de Longchamp, ingénieur, Société André Citroën.

Mme GUILLOIS Georgette, 16, rue de l'Eglise, contrôleuse, Magasins du Printemps.

M. HIRSCH Louis, 15, rue des Gâte-Ceps, directeur commercial, Librairie Gallimard.

M. MANCEL Roger, 2, rue du Bois-de-Boulogne, directeur général, Raffinerie du Midi.

M. MARCHAND Charles, 14, avenue Palissy, employé de gerance, Société Technique de Réalisations Immobilières et Industrielles.

M. QUENTIN André, 6, rue Verhaeren, ingénieur au Crédit Lyonnais.

M. REYMOND Jean, 86, boulevard Sénard, buandier aux Ets Bezard.

Médaille de Vermeil

Mlle LEFRANC Madeleine, 12, rue Dailly, placière, Société Anonyme Judith Bartier.

M. MERCIER Charles, 2, avenue Belmontet, directeur général d'une filiale des Grands Moulins de Paris.

M. QUENTIN André, 6, rue Verhaeren, ingénieur au Crédit Lyonnais.

M. RAYMOND Jean, 86, boulevard Sénard, buandier aux Ets Bezard.

Lettre de remerciements portant témoignage de la Reconnaissance Française pour faits de résistance

(Décret du 28 août 1953)

M. COUTELLIER Georges, chauffeur au domaine de Saint-Cloud.

LA NOUVELLE DIRECTRICE DU LYCÉE DE JEUNES FILLES DE SAINT-CLOUD

Notre lycée de jeunes filles a une nouvelle directrice: Mme COQUARD, agrégée des lettres

Mme COQUARD a été professeur au lycée de jeunes filles de Lille et au lycée Molière de Paris.

Elle a été directrice des lycées de jeunes filles de Lons-le-Saulnier, d'Aix-en-Provence et enfin de Lille où elle est restée 9 ans, de 1944 à 1953. Originnaire de Lille, elle y a fait toutes ses études, primaires, secondaires et supérieures.

Elle nous arrive, précédée d'une excellente réputation : les succès qu'elle a obtenus comme professeur et directrice de lycées de jeunes filles sont un sûr garant qu'elle saura diriger avec intelligence et autorité notre excellent lycée de jeunes filles.

Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue.

Dans nos Établissements Scolaires

RÉSULTATS DES EXAMENS

ECOLE DES GARÇONS DU CENTRE ET COURS COMPLEMENTAIRE

I. - Admission en 6^e

Avois André, Balesdent Gilbert, Bailly André, Blocman Jean-Pierre, Devic Arnaud, Faimali Robert, Facchetti Vittorio, Guillemot Gérard, Marian Alain, Villain Jacques.

II. - Certificat d'Etudes primaires

Balaszynski Léo, Baron Jean-Paul, Bertaut Jean-Claude, Blanc Jean-Claude, Braun Pierre, Cellier Bernard, Centurier Jean-Pierre, Chauveau François, Courmes Martin, Dawson Claude, Depaire Jean-Claude, Duchemin Gérard, Dupont Pierre, Durant Claude, Ferrand Pierre, Friebel Jean-Claude, Gasnot Jacques, Gaspard Edouard, Guérin Jean, Herbault Jean-Paul, Joubaud Maurice, Jupille Pierre, Krotoff Thierry, Lancial Christian, Lécuyer Daniel, Lefèvre Jean-Pierre, Leprêtre Georges, Leprêtre Pierre, Lescuyer Jacques, Lombard Jean-Claude, Magnier Michel, Martin Claude, Martineau Gérard, Matton Jean-Pierre, Mesme Charles, Michon Jean, Papa Damiano, Pecquet Joël, Peden Gérard, Perrin Gaston, Perroy Jacky, Peuré Gaston, Pommaret Alain, Rouget Bertrand, Thiriet René.

III. - Certificat d'Etudes complémentaires

Alessandri Dominique, Arnoult Jean-Claude, Bourgeois Georges, Braun Pierre, Crozatier Gérard, Denier Michel, Emery Gilbert, Engel André, Ferrand Pierre, Gaspard Edouard, Gibert Claude, Kerdellant Georges, Lachaud Jacques, Le Helloco Bernard, Leuenberger Alain, Matton Jean, Pichon Michel, Pillorget Jacques, Pinilla Louis, Rouget Bertrand, Sidaner Robert, Sommier Jean-Marie, Thiriet René.

IV. - B. E. P. C.

Bresciani Bruno, Darnajou Yves, Gabiache Roger, Genty Jacques, Lamoureux Bernard, Massé Jean (admis 20^e à l'E. N. de Versailles), Perret Roger, Pommeré Claude, Porentu Pierre.

ECOLE DE FILLES DU CENTRE

Résultats de l'examen d'entrée en classe de 6^e

C. C. Lycées et Collèges

Delafosse Françoise, Durand Danielle, Barsaq Danielle, Garrie Martine, Riccardi Françoise, Lebatteur Arlette, Gueraud Jacqueline, Morel Jeannine, Moreau Mireille, Clairret Annie, Marill Guillemette, Buffavent Josiane, Blat Nicole.

13 élèves présentées, 13 élèves reçues.

Résultats du Certificat d'Etudes Primaires

Avois Monique, Beilliard Françoise, Bodin Michèle, Bondy Claudie, Bouroumeau Nicole, Brière Janine, Cailla Monique, Capellini Christiane, Cellarier Nicole, Chaput Monique, Cordier Sylviane, Cottard Huguette, De Nattes Danielle, De Villiers de l'Isle Adam, Dubois Nicole, Dufour Annie, Flocco Jeanne, Fraile Josseline, François Nicole, Fremion Colette, Gautier Réjeane, Guillaume Simone, Hainaut Colette, Indeau Danielle, Jacob Da-

nielle, Joret Colette, Kobus Claudine, Kuback Aniella, Lecarpentier France, Le Goïc Denise, Lovern Marie, Loeven Géraldine, Louveau Chantal, Martini Blanche, Michel Paule, Moguez Jacqueline, Morice, Michèle, Olivier Olga, Ouvrard Renée, Pasquier Marie, Paul Annick, Pichon Claudine, Piessard Danièle, Pincebourde Arlette, Richaudeau Nadine, Robert Hélène, Robert Mauricette, Robert Monique, Sapin Monique, Saucias Mylène, Scour Jeannine, Thollot Nicole.

52 élèves présentées, 52 élèves reçues.

COURS COMPLEMENTAIRES DE JEUNES FILLES ECOLE DU CENTRE (SAINT-CLOUD)

Résultats du Certificat d'Etudes Complémentaires - 4 juin 1953

Ont obtenu le Diplôme de fin d'Etudes complémentaires, en 1953 (47 élèves sur 51) :

Antihovitch Natacha, Benevent Monique, Bertrand Thérèse, Bodin Michèle, Boyer Monique, Capellini Michèle, Clemens Marguerite, Dubois Nicole, Foploppe Andrée, Fougère Jeannine, Gobichon Janine, Guillaume Simone, Gouvernel Michèle, Jacob Danielle, Kuback Aniella, Lataste Josette, Larroque Michèle, Le Berre Marie-Thérèse, Le Guyader Jacqueline, Liégon Michèle, Loy Monique, Mathéossian Denise, Perrotin Françoise, Piel Jeannine, Poisson Danièle, Pommeret Yvette, Sapin Monique, Stuttler Michèle, Touron Jeannette, Tribut Lucienne, Beilliard Nicole, Bouchigny Denise, Bouroumeau Nicole, Cazillac Micheline, Connan Denise, Cordier Sylviane, Dufour Annie, Dufour Evelyne, Derache Fernande, Garaud Christiane, Grignon Christiane, Guidez Esther, Lucas Monique, Marcadet Arlette, Monti Liliane, Réale Hélène, Stampetta Jannine.

Résultats du B.E.C.P. - Année 1953

Ont obtenu le B.E.P.C. en 1953, 37 élèves :

Auvray Françoise, Bizien Colette, Blais Pierrette, Blanchet Paulette, Chrétien Monique, Concaud Jacqueline, Delanoë Monique, Deleersnyder Michèle, Delorme Danièle, Dussoul Ginette, Froment Micheline, Fleury Nicole, Ghys Jacqueline, Girault Marie-Louise, Godard Eliane, Grosclaude Thérèse, Le Gouanvic Nicole, Hamelin Nicole, Maisonnave Martine, Mounaud Claude, Moureaux Claude, Nardot Jeannine, Pastol Monique, Patacq Hélène, Polo Eliane, Poupard Michèle, Quentel Jeannine, Renard Monique, Raynard Monique, Reveillard Jacqueline, Rigollet Jeannine, Rousère Marie-Claude, Royer Michèle, Tarlet Denise, Tétreau Françoise, Verley Mireille, Vézinet Monique.

ECOLE DE GARÇONS - SAINT-CLOUD-MONTRETOUT

Liste des élèves ayant été reçus au Certificat d'Etudes primaires

Cirera Raymond, Duboueix Gilbert, Fournier Jean, Geiger André, Giraud Roger, Le Flem Christian, Leturgez Bernard, Nosedà Serge, Mathieux Gabriel.

Elèves reçus à l'examen d'entrée en 6^e

1^o Lycée

Auger Bernard, Batut-Dajean Alain, Bertrand François, Bougault Henri, Brière Georges, Chrétien Michel, Dubreuil Claude, Duffo Michel, Faraggi Claude, Garnier Jean-Claude, Gonjon Jean, Miramont Serge, Ostenc Jean-Pierre, Suire Jacques, Pichard Hubert.

2^o Cours complémentaire

Colin Daniel.

3^o Lycée technique Paul Langevin de Suresnes

Gonin Roger.

Admis en 4^o industrielle au Lycée Langevin

Cirera Raymond.

ECOLE DE FILLES - SAINT-CLOUD-MONTRETOUT

Liste des élèves ayant été reçues au Certificat d'Etudes primaires

Blanchard Monique, Boyeau Michèle, Chauliagnet Denise, Contentot Janine, Culetto Annette, Degournay Françoise, Desplanches Jacqueline, De Verneuil Marie-France, Fontaine Maryvonne, Fournier Marcelle, Gobichon Yvonne, Laribe Hélène, Le Breton Josiane, Lemonnier Yvette, Mazene Lydie, Prieur Gilberte, Reiner Irène, Simon Claude, Stampetta Annie, Waekens Monique.

Elèves reçues à l'examen d'entrée en 6^e

1) Lycée

Cabaret Françoise, Pacot Paulette, Pochard Claude.

2) Cours Complémentaire

Bonin Christiane, Chrétien Francine, Frenkiel Régine, Indeau Annie, Latté Jacqueline, Le Roux Françoise, Renard Danielle.

3) Au Collège Moderne de Suresnes

Leroy Jacqueline, Soncourt Monique.

ECOLE COMMUNALE DES GARÇONS DES COTEAUX

Elèves reçus aux concours d'entrée en 6^e

Lycée Hoche de Saint-Cloud

Lycée Paul-Langevin, de Suresnes

Beaubreuil Jean-Philippe, Bourgeois Pierre, Bottigelli Jean-Paul, Brignoli Bernard, Goetz Alain, Gomez Claude, Guyot Michel, Taurand Gilles, Hillion Michel, Joffrez Louis Leveau Jean-Jacques, Petit Guy, Quignard Daniel, Rheinboldt Jean, Sachet André, Tournois Yves, Ziegelmeyer Michel.

Elèves reçus au Certificat d'Etudes Primaires

Bouquet Michel, Codéghini Jean-Claude, Courvoisier Gérard, Girardot Roger, Gonon Jean-Louis, Lecland Lionel, Leclerc Jean-Pierre, Mazé André.

ECOLE DE SAINT-CLOUD-COTEAUX (FILLES)

Effectif : 162 élèves.

Elèves reçues au Certificat d'Etudes

Carrette Marie-Thérèse, Clavert Jeannine, Faimali Carmen, Fricot Christiane, Gasnier Ginette, Gazzoli Maud, Veaux Monique.

Elèves reçues à l'examen d'entrée en 4^e commerciale au Collège de Suresnes

Clavert Jeannine, Gazzoli Maud.

En 5^e commerciale, Cours complémentaire de Saint-Cloud
Fricot Christiane.

En 6^e au Lycée de Saint-Cloud

Caenen Danièle, Agasse Claudie.

En 6^e au Collège de Suresnes

Dury Josette, Dringenberg Liliane.

En 6^e au Cours complémentaire de Saint-Cloud

Chevot Liliane.

ECOLE SAINT-JOSEPH, SAINT-CLOUD

Certificat d'Etudes Primaires

Yves Abgrall, Jacques Carrel, Louis Delannée, Gérard Mennesson, Serge Pierreau, Marcel Prand, Philippe Routtand.

Examen d'entrée en 6^e au Lycée

Patrice Briandet, Yves de Sainte Marie, Philippe Eudel, Jean-Pierre Villette, Marc Franconie.

LYCEE DE JEUNES FILLES DE SAINT-CLOUD

Résultats des examens - Année 1953

B.E.P.C. : 54 présentés, 41 reçus.

Baccalauréat 2^e partie : Sciences expérimentales : 16 présentés, 13 reçus, 6 mentions Assez Bien.

Philosophie : 11, présentés, 6 reçus, 1 mention Assez Bien.

Baccalauréat 1^{re} partie : A : 4 présentés, 4 reçus, 1 mention Bien; 2 mentions Assez Bien.

B : 20 présentés, 19 reçus, 1 mention Très Bien, 2 mentions Bien; 7 mentions Assez Bien.

C : 2 présentés, 2 reçus, 1 mention Assez Bien.

Mod. : 20 présentés, 19 reçus, 6 mentions Assez Bien.

On rappelle qu'au Concours général de 1953, le 1^{er} et 2^e prix d'espagnol ont été obtenus par deux élèves de notre Lycée de jeunes filles.

Baccalauréats 1^{re} Partie

Série A : Cantat Jeanne (mention Assez Bien); Cousin Thérèse (mention Assez Bien); Platanidès Christiane (mention Assez Bien); Schiller Marie-Laure.

Série B : Bernard A.-Marie (mention Assez Bien); Changeux Monique (mention Assez Bien); Chollet Danielle, Crosnier Marie-Thérèse (mention Assez Bien), Goar Maryluz, Herbet Sylvie, Isaac Marie-Claire (mention Assez Bien), Lasnier Monique (mention Assez Bien), Létard Marie-Thérèse (mention Assez Bien), Lumineau Claudie (mention Assez Bien), Martineau Claudine (mention Assez Bien), Merseyan Monique, Muri Odette, Paulin Michèle, Rué Sylviane (mention Bien), Serres-Cambot Paulette (mention Bien), Tétreau Micheline, Thaon de Saint André Crazia.

Série C : Dufle Nicole (mention Assez Bien), Schalbar Jeannine.

Série Moderne : Alaperrine Monique (mention Assez Bien), Bloch-Lemoine M.-Florence, Choquet Monique (mention Assez Bien), Coulombel Monique, Gauthier Claude, Laffont Nicole, Lar-

regain Françoise (mention Assez Bien), Maurette Thérèse (mention Assez Bien), Méténier Claudette (mention Assez Bien), Naylorles Carmen (mention Assez Bien), Pénote Monique (mention Assez Bien), Pillon Eliane, Pousanoff Hélène, Renard Chantal, Roger-Bissetsky Annic, Rozier Hélène, Sommier Jeannine, Viatte Françoise.

Baccalauréat 2^e Partie

Série Sciences Expérimentales : Charles André (mention Assez Bien), Daille Pierre, Denier Jocelyne, Gohier Arlette (mention Assez Bien), Goursaud Françoise (mention Assez Bien), Hercot Aimée (mention Assez Bien), Kahn Jean-Daniel, Kouri Charles, Larroque Danièle (mention Assez Bien), Le Fresne Josette, Rousaux Jean (mention Assez Bien), Sgambuzzi Edda; Tchakedjian Nelly.

Série Philosophie : Estéoule Nelly, Jacques Madeleine (mention Assez Bien), Kardassevitch Nicole, Magnin Claude Ménéchal Simone, Pouget Simone.

LYCEE DE GARÇONS DE SAINT-CLOUD

Résultats des examens (sessions de 1953)

Baccalauréat

Ont été reçus :

Série Mathématiques : Autran Bernard (mention Bien), Autran Jean-Pierre (mention Assez Bien), Bais Jean-Pierre, Bamas François (mention Bien), Mlle Barlet, Bayard Yves, Bert Pierre, Bertrand Jean-Claude, Mlle Bloud, Mlle Bole, Boss Antoine, Forget Guy, Mlle Girard, Joly Pierre, Mlle Le Denmat, Legrand Léon, Mlle Littaye, Manégrier Pierre, Maronnier Jacqueline, Mlle Michard, Kigdal Roland, Muel Bruno, Pépin Yves, Piquet Régine, Mlle Schréder, Tallois Claude.

Admissibles : Mlle Caenen, Létang Roger.

Série Philosophie : Bonnet Robert, Bothorel Noël, Thieriet Gilbert, Vatié Jacques (mention Assez Bien).

Série A : Bergeault Jean-Claude, Muller Guy.

Admissible : Blondet, Beaudoin Yves.

Série A : Jousset Olivier, Regnier Jean-Claude.

Série B : Bombes de Villiers Jean-François, Labigne Jean-Marie, Lambert Hubert, Pillorget François, Schremmer Alain.

Série C : Bergeau Jean (mention Assez Bien), Delhomme Philippe, Demaizière Alain (mention Assez Bien), Demetz François, Lecat Jean-Paul, Littaye Jean, Lubert Maurice (mention Assez Bien), Maulbon d'Arbaumont Michel, Reverseau Michel, Segalen Renaud, Thomas Jean-Claude, Vitrac Gérard, Walter François (mention Assez Bien).

Série Moderne : Bertrand Jean-Claude, Bodet Alain, Bonneveau Michel, Boquet Paul, Boss Marc, Boucher André, Boudon Jean-Louis, Buquen Alain, Dagnaux Michel, Drapier Jacques, Fontalrand Bernard (mention Assez Bien), Gautereau Yves, Grisoni Roland, Hermand Gilles, Hinterseber Christian, Jeanson Pierre (mention Assez Bien), Jouannet Michel, Lhéritier Jean, Merlay Michel, Moreau François, Pruvost Michel, Samson Jean-Pierre, Zveiger Claude.

Brevet d'Etudes du 1^{er} Cycle

Ont été admis :

Aubin Christian, Billard Didier, Bocquet Jean, Boutissou Serge, Briandet Philippe, Brisset Gérard, Brun Jean-Marc, Chenivessé Daniel, Clauss Bernard, Deshaies Jacques, Estéoule Alain, Fassier Jean-Pierre, Faye Jean-Pierre, Fonville Albert, Geiger Jean-Pierre, Godon Bernard, Guignard Michel, Hammoud Tony, Hertzog Daniel, Kahn Pierre, Laffont Jean-François, Le Goziou Jean-Pierre, Leroy Etienne, Marchais André, Martin Jacques, Ney Jean, Ney Pierre, Parent François, Pénon Michel, Pétrou Nicolas, Sachet Patrick, Stavratsky Michel, Wacquand Francis.

CHEZ LES DOMINICAINES DU SAINT-ESPRIT

Institution Maintenon

L'Institution Maintenon compte pour l'année scolaire 1953-1954 : 257 élèves.

Résultats des Examens du Baccalauréat pour l'année scolaire 1953
Première partie : Série B : Christiane de Charry, Astrig Matossian.

Série A : Jacqueline Toutant.

Deuxième Partie : Philosophie, Lettres : Andrée Betin (mention Assez Bien), Janine Couallier (mention Assez Bien), Bernadette Ferrywilzeck (mention Assez Bien), Jacqueline Baudoux.

A L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE SAINT-CLOUD

Aux divers concours d'agrégation de l'année 1953, l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud a compté 27 admis définitifs.

Saint-Cloud hier et aujourd'hui (suite)

VI. La rue Dailly (suite)

Nous voici donc arrivés à la hauteur de la rue Lauër.

Quand, venant de Saint-Cloud-Centre, on veut prendre le train, on enfle le passage sous les voies, puis quelques marches vous conduisent aussitôt au guichet et au quai. Pour les habitants de Montretout, ils y arrivent aussi rapidement en prenant la passerelle et en descendant deux escaliers.

Si j'en parle, c'est qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

Avant l'électrification, les habitants de Montretout se rendant à Paris devaient, à la hauteur de la vespasienne (je m'excuse de cette précision malodorante), descendre un long escalier le long du mur, tourner à droite, tourner à gauche, passer sous les voies, retourner à droite, monter la rampe qui existe toujours le long du quai, prendre leurs billets à la gare, longer le quai jusqu'au tunnel, monter les marches de la passerelle vitrée au-dessus des voies, redescendre sur le quai opposé et arriver enfin au train juste au moment de le voir partir... La gare actuelle est donc un avantage considérable pour les habitants.

Le passage sous les voies s'effectuait autrefois par un tunnel en plein cintre, ce qui était bien plus pittoresque que le passage actuel aux lignes droites, raides et sans cachet.

Un bout important de l'ancien tunnel existe toujours pour l'accès du personnel aux voies mais il est bouché par une porte et interdit au public.

Quant au passage au-dessus des voies, à l'entrée du tunnel, sous le parc de Montretout, il subsiste toujours mais a perdu sa verrière et ne sert plus à l'usage des voyageurs.

Je n'évoquerais pas complètement ces souvenirs des vieux trains de Saint-Cloud, si je ne rappelais la circulation des wagons à impériale, qui ont transporté tant de générations de la banlieue à Paris.

Les wagons à impériale fermée étaient glacés l'hiver et surchauffés l'été. Quant à ceux à impériale découverte, ils faisaient le bonheur de tous les jeunes voyageurs : quelle joie de grimper là-haut, de dominer le paysage, de respirer le grand air et de laisser exploser sa jeunesse et sa gaieté !

Mais quelles figures et quelles mains surtout on montrait en arrivant à Saint-Lazare, après avoir humé les poussières et la suie des locomotives en passant sous les tunnels de Puteaux et des Batignolles. Pourtant, c'était le bon temps, surtout pour ceux qui avaient alors 20 ans !

Mais quittons les chemins de fer et leurs souvenirs pour buter, hélas, contre les affreux gratte-ciel qui déshonorent les abords de la gare. Ces deux énormes casernes, dites « maisons de rapport », construites en briques rouges ou jaunes et en béton, sont un défi aux matériaux du pays et à la beauté du site.

Je m'empresse d'ajouter que je parle uniquement au point de vue esthétique, car les très nombreux locataires sont trop heureux d'y avoir trouvé un gîte et je m'en réjouis pour eux.

Mais Saint-Cloud, ville résidentielle, délicieux nid de verdure, devrait ne posséder que des pavillons, petits ou grands, entourés de jardins : la France est assez grande pour y étaler sa population au lieu de la superposer et de l'y entasser autour de Paris ; elle y aurait tout à gagner aux points de vue hygiénique, moral et social.

J'en dirai tout autant, d'ailleurs, du gigantesque mastodonte cubiste élevé par la Caisse des Dépôts et Consignations au bout de la rue du Calvaire, que nous laissons à notre gauche ; en dépit de sa construction cossue, cet immeuble déshonore la vue panoramique de Saint-Cloud.

Après le premier virage à angle droit de la rue Dailly, celle-ci a emprunté le trajet de l'ancienne rue Feudon qu'elle a englobée et notablement élargie ; la rue Feudon allait de la rue du Calvaire jusqu'à la Seine, après avoir décrit un coude qui existe toujours à la hauteur, aujourd'hui, du rond-point Dailly.

Un peu avant la rue du Calvaire, voici à droite, une maison bien connue de tous les habitants et même des étrangers. En effet, la *Maison de l'Obus* est une des curiosités de Saint-Cloud.

Construite au XIX^e siècle dans un style Renaissance florentine, elle a appartenu à plusieurs grandes familles, dont celle du comte de Foy, dont on voit encore les armoiries sculptées dans la façade. En 1870, elle eut le triste honneur d'abriter le général de Moltke, mais aussi de recevoir une volée d'obus tirés du Mont-Valérien. Ceux qui éclatèrent ont criblé d'éclats la maison et son toit ; mais l'un d'eux n'éclata pas et vint s'encastrer dans la muraille au-dessous de la fenêtre du premier étage ; il y est encore depuis 83 ans !

A-t-il été désamorcé ? Je l'ignore. En tout cas, il n'a jamais troublé les jours de ses aimables propriétaires actuels ni de leurs prédécesseurs, notamment la célèbre danseuse de l'Opéra, Rosita Mauri ; celle-ci était de nationalité italienne et s'appelait Emilie Menini, mais elle était devenue espagnole par son mariage avec M. Mauri, en 1877. C'est alors qu'elle acheta cette propriété et y donna un bal costumé qui, à l'époque, fit sensation.

L'entrée principale de cette maison est 17, rue Gaston-La-Touche : une grande porte cochère, avec judas grillagé, conserve deux poignées de porte à quatre têtes de chevaux et deux plaques de métal destinées à protéger les vantaux contre les essieux des voitures. Il n'existe plus beaucoup de ces portes à Saint-Cloud depuis que le temps des carrosses et des voitures à deux chevaux a fait place à l'ère des voitures à 15 CV. et bien davantage encore.

Mais soyons prudents ! Ne restons pas plus longtemps devant la Maison de l'Obus.

En effet, si jamais quelqu'un devait, ici, prononcer « obouss » au lieu de « d'obus », celui-ci, bien français, éclaterait d'indignation au son de cette prononciation germanique.

Et alors, quel carnage de Clodoaldien et quelle belle manchette pour les journalux du soir !...

Poursuivons notre chemin, qui, très probablement, doit longer ici l'emplacement des anciennes fortifications de Saint-Cloud.

Je saisis cette occasion pour répéter que je serais très reconnaissant au Clodoaldien — ou à la Clodoaldienne — qui m'aiderait à retrouver le plan de 1577 reproduisant ces fortifications. Il existe, mais où ?

J'ai bien cru en être sur la voie ces jours-ci. En effet, un vieux plan de Saint-Cloud (non daté) porte dans sa légende : « f - Front des fortifications ». Ayant cherché en vain sur le plan ladite lettre, j'ai appelé à mon secours les bons yeux de la jeune archiviste de service ; mais nos deux fronts réunis, penchés sur la carte, ne nous ont pas permis de retrouver un troisième front : celui des fortifications !

Ici la rue passe exclusivement entre des parcs : à gauche, le Parc de Béarn, dont j'ai longuement parlé antérieurement ; à droite, celui de la maison du coin de la rue G.-La-Touche, n° 14, habité actuellement par des élèves de l'École Normale. C'est une ancienne maison de campagne, ayant vers le jardin, un bel escalier à double révolution, orné de balustres ; elle possède aussi une terrasse dans le jardin et une vaste salle de billard agrémentée de balustres au rez-de-chaussée et couronnant son toit plat.

Le tout est malheureusement en mauvais état, mais on ne peut s'empêcher de regretter que cette très vaste maison ne puisse être occupée par des habitants de Saint-Cloud, comme aussi d'autres propriétés également habitées par des élèves de l'École Normale.

Toutes les grandes écoles-internats, comme toutes les usines de Paris devraient être transportées soit en province, soit dans la grande banlieue, et la crise du logement dans l'agglomération parisienne serait résolue.

Nous longeons maintenant, à droite, le beau parc de la Maison Monestier et nous voici arrivés au rond-point Dailly.

A gauche s'amorce l'ancien boulevard Sénard dont, bien entendu, on a débaptisé un tronçon pour l'appeler boulevard Jules-Peltier. Comme je l'ai déjà appelé, cette percée a coupé en deux le parc de Béarn, et la partie inférieure a été lotie. Parmi ces lotissements figure « La Réserve » qui a su conserver une partie du parc et l'a agrémentée de plusieurs courts de tennis en paliers, dans un beau décor rustique.

A côté de cet établissement, à l'angle du rond-point, s'ouvre la dernière partie de l'ancienne rue Feudon. Celle-ci semble atteinte de mégalomanie : à son départ, on lui a construit un escalier presque monumental, de 4 m. de largeur que 10 grenadiers pourraient descendre de front, mais sur lequel il ne passe jamais un chat, ni même un shah. Or, l'escalier franchi, on se trouve devant un simple petit chemin, aujourd'hui cimenté et bien aligné, mais jadis très pittoresque et converti en torrent les jours de grosse pluie. C'est pourquoi, d'ailleurs, elle portait le nom très ancien et plus modeste de sente Feudon, telle que devait l'avoir connue Saint-Cloud en personne ; mais, depuis lors, elle s'est appelée ruelle Feudon, pour s'intituler de nos jours pompeusement rue Feudon, en attendant qu'elle devienne un jour boulevard Feudon. Quand on prend du galon...

Arrêtons-nous un instant près du rond-point pour jouir d'un beau panorama sur Paris et les grands jardins qui descendent jusqu'à la Seine.

De très puissants contreforts étayaient la demi-lune où nous nous trouvons. En effet, il y a quelques années, un glissement considérable du terrain menaçait la solidité du rond-point. Les mauvaises langues ont dit que c'était le poids des lourds gratte-ciel de la gare qui faisait s'écrouler le terrain. Comme je ne suis ni architecte, ni expert, ni juré, je me garderai bien de m'en faire l'écho. Mais un fait est certain, c'est que les puissantes consolidations de terrain ont permis aux habitants du quartier de se réveiller dans leur lit et non dans celui de la Seine.

Et maintenant, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, pour descendre jusqu'à la Place, suivez le Guide.

Dans les Sociétés et Associations

A LA CLODO

Lors de l'Assemblée générale du 26 juin 1953, le bureau a été constitué comme suit pour 1953 :

Président : M. HUET.

Vice-présidents : MM. ANDRÉ, DURIS, MIGLIOLI, GENTILINI.

Trésorier : M. HATRY.

Trésorier-adjoint : M. PARMENT.

Secrétaire : M. BAUDRY.

Secrétaire-adjointe : Mme REQUILLARD.

Membres : Mme MULOT, MM. DOMALAIN, RAMILLON, MAURICE, GONON, ROUSSEL, PODEUR.

On notera avec satisfaction que M. HUET est président de l'Association Régionale de Gymnastique de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne et président du Comité Ile-de-France de la Fédération Française de Gymnastique.

**

L'U.A.S. « La Clodo » a commencé la saison de ses championnats.

La section football — terrain de la rue de la Porte-Jaune — entraîneur : INGLIN — est engagée dans le Championnat de Paris, 1^{er} Division, groupe C (quatre équipes).

La section de volley-ball — stade Kelly — entraîneur : RUSTEROHYZT — est engagée dans le championnat de Paris, promotion Excellence (trois équipes).

La section de basket-ball — stade Kelly — entraîneur : BOISENEAU — est engagée dans le championnat de Paris, promotion Honneur (six équipes).

La section de gymnastique — stade Kelly — Moniteur : RAMILLON — poursuit son entraînement en vue des prochaines manifestations.

Les championnats sont disputés soit sur les terrains de Saint-Cloud ou sur les terrains appartenant aux équipes adverses.

TENNIS-CLUB DE SAINT-CLOUD

Résultats des championnats qui se sont déroulés au club pendant la saison 1953 :

Coupe Municipale (double messieurs) : MM. Bloch-Fleury battent MM. Pons-Neveu, 6-4, 3-6, 6-4.

Coupe Antonat (simple messieurs) : G. Bloch bat G. Neveu 3-6, 6-2, 6-4.

Simple dame : Mme S. Oiffer bat Mme J. Serre 6-1, 2-6, 8-6.

Double mixte : Mmes J. Serre-Fleury battent Mmes G. Fleury-Ch. de Méré.

Coupe Coca-Cola (réservée aux juniors du club) : Pierre Pousanoff bat Eric Licoy 7-5, 3-6, 6-4.

Coupe Consolation du club : Claude Royer bat G. A. Sachet 6-4, 6-3.

SAINT-CLOUD CYCLISTE

Le C.S.O. a obtenu, au cours de l'été 1953, des succès très importants. Il a montré une grande activité et on ne peut que féliciter ses dirigeants d'organiser des manifestations aussi suivies, qui développent, chez les jeunes surtout, le goût du sport cycliste.

M. BERNARD, président du C.S.O.; M. DURIS, beaucoup d'autres, sont à féliciter et à encourager.

CERCLE D'ECHECS DE SAINT-CLOUD

« La Tour prends Garde »

Le président du cercle d'échecs est heureux de faire savoir que deux joueurs du cercle, BELLUT et DEBIARD, ont remporté chacun dans leur catégorie, le championnat de France 1953, c'est-à-dire la « promotion » et le « scolaire ».

Saint-Cloud peut ainsi se glorifier d'avoir remporté deux titres de champions de France sur cinq que comportait le tournoi.

Nous félicitons vivement ces deux champions d'échecs et remercions le Président, M. RAGUIN, de toute la peine qu'il se donne pour arriver à des résultats satisfaisants.

AMICALE DE MONTRETOUT

Grande représentation gratuite, le dimanche 25 octobre, en matinée, à 15 heures, Salle Municipale des Fêtes, rue Hébert et rue des Ecoles, organisée par le Comité des Fêtes de l'Amicale, avec :

1° La collaboration de différents groupes folkloriques de France;

2° Le concours du professeur de judo ANDRIVET (4^e dan) et de ses élèves, dans une démonstration de judo;

3° La participation de l'école des filles de Montretout (directrice Mme BRIQUET), dans un magnifique ballet, évocation du Tyrol : costumes, décors et mise en scène de Mme PICARD.

DÉPORTÉS DU TRAVAIL DE SAINT-CLOUD

Le délai pour les demandes de carte officielle est reporté au 31 décembre 1953 (J. O. du 5-9-53).

Passé cette date, tous les retardataires anciens Déportés du Travail et les familles des D.T. décédés, perdront tous leurs droits si la demande n'a pas été formulée.

Nous invitons tous les camarades S.T.O. et réfractaires qui n'ont encore rien fait à ce sujet de se mettre en rapport sans tarder avec notre section qui tient à leur disposition les dossiers à remplir.

Notre permanence a lieu les 2^e et 4^e dimanches de chaque mois, de 10 h. à 12 heures, 3, rue Gounod.

Le Président, RAZINKOFF.

LES MÉDAILLÉS MILITAIRES

La 168^e section de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson est heureuse d'annoncer que le groupe théâtral de l'Amicale des Anciens Elèves des Ecoles Publiques de Saint-Cloud, sous la direction de M. DUCROS, donnera, au profit de l'Orphelinat des Médailleurs Militaires, deux grandes représentations, le samedi 5 et le dimanche 6 décembre, salle Hébert, du grand succès du théâtre Fontaine : *Le Congrès de Clermont-Ferrand*, comédie gaie, en 3 actes, de Marcel Franck.

Voir en temps utile les affiches pour la location.

RESULTATS MOTOCYCLISTES

L'Amicale Motocycliste de Saint-Cloud (A.M.S.C.), sœur de l'Automobile Club de Saint-Cloud (A.C.S.C.), annonce la victoire triomphale de Paul Godey dans le *championnat de France* de moto-cross, catégorie 250 cm³. Ce championnat a été disputé à Montreuil, le dimanche 4 octobre 1953. Coureur de grande classe, Godey partait grand favori mais il avait affaire à forte partie; sa victoire est la juste récompense de ses efforts au cours de la saison 1953.

Signalons également la place de 3^e en catégorie 500 cm³, remportée par Jacques Charrier, également de l'A.M.S.C., derrière Gilbert Brassine et Molinari.

BRIDGE-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Bridge-Club de Saint-Cloud a tenu sa 3^e Assemblée générale au Centre Culturel.

A l'unanimité des sociétaires présents ou représentés, le nouveau Comité de direction a été élu.

Il est composé comme suit : président, M. Gérard Morrissey; vice-présidents : MM. Henri Crussol, Jean Fabrizi; trésorier : M. Guy Lalitte; secrétaire : Mlle Monique Paly; commissaires : Mlle Danielle Lesimple, M. Albert Lenoir.

La réouverture du Club a eu lieu le 5 septembre.

Renseignements aux séances du Club.

ÉTAT CIVIL

DES MOIS DE JUILLET, AOUT ET SEPTEMBRE

NAISSANCES

Mois de Juillet 1953

Claude, André Duverneix - Bernadette, Monque, Michèle Ricquier - Gaëtan, Georges, Claude, Henri Delhove - Henriette, Janine Duchamp - Richard, Claude Courtin - Joëlle, Michelle Noïrot - Benoit, Pierre, André Tedaldi - Michèle Bendayan - Odile, Gisèle, Hélène Corby - Joëlle, Marcelle, Danielle Villette - Didier, Marie, Joseph, André Rozoy.

Mois d'Août

Christian, Alain, Jean Pouponneau - Elisabeth, Liliane, Jeanine Arbona - Christiane, Madeleine Paquet - Michel Perrigault - Alain, Guy Fouilloux - Béatrice, Eliane Beaudouin - Annie, Lucie, Yvonne Bernon - Hervé, Albert Le Noan - Roger, Christian Delabarre - Patrick, Dominique Opportun - Yves, Daniel, Jean Groseil - Christine, Blanche, Françoise Bassot - Jacqueline, Marie, Ginette Renaud - Jean, Marc, Louis Poitout - Isabelle, Marie Neveux.

Mois de Septembre

Michel, Louis, Robert Moreau - Marthe, Marie, Christine Larique - Jocelyne Clipet - Hugues, Ignace, Marie, Joseph de Crecy - Jean, Paul Jodeau - Sylvie, Jeanne, Suzanne Choiset - Noëlle, Annick Desbourdes - Ghislaine Riffaud - Gilles Riffaud - Dominique, Marcel, Jean Tomquin - Didier, Jean Marrec - Joëlle, Marie, Thérèse Fougères - François, Louis, Rupert Mariller - Philippe, Louis, Georges, Raymond Millon.

MARIAGES

Mois de Juillet 1953

Paul, Jean Jurilli et Jeanine, Odette Le Bourdonnec - Paul, Séraphin, Michel Crinel et Maryse, Françoise Bellemain-Comte - Georges, Claude Gauvard et Lucette, Mireille Herzog - Jacques, Fernand Ertaud et Thérèse, Germaine Herzog - Michel, Marie

Noiville et Claudine, Marie Roncier - Philippe, Paul Rodriguez et Françoise, Annette Richet - Georges, Michel Laveyne et Denise, Françoise Couturier - Marcel, Georges Desne et Suzanne, Madeleine Tardy - César, Jules Le Nevé et Huguette, Francine Lecland - André, Jean Rasquin et Huguette, Léone Lefeuvre - Kurt, Ewald, Franz Seidel et Agnès, Alice Avrain - Roger, Michel Persico et Arlette, Renée Rassat - Yves, Louis, Adrien Léon et Simone, Jeanne Ferraud - Achille, Gustave, André Imbert et Hélène Pappazoglu - Raphaël, Joseph Lenormand et Marie, Françoise Fontaine - Marcel, Louis Thuret et Marie, Louise Vallin - Georges, William Goupy et Jeanine, Marie, Georgette Vèle - André, Albert Penot et Pierrette, Léone Guérard - Pierre, Marie, Eugène Rondereux et Françoise, Solange At - Robert, André Bonnet et Geneviève, Marie Lebègue - Gabriel, Emile Rocher et Estelle, Léonie Debout - Adrien Pougette et Gabrielle, Yvette, Augustine Laignel - Jean, Pierre Duthoit et Ginette, Alice Pradel - Michel, Robert Ménager et Jeanine, Clotilde Hafiger - Eduardo Pereira et Marguerite Boutemy.

Mois d'Août

Henri, Ernest, François Gasrel et Maria, Célestine Mahé - Marcel, Jean, Yves Bourhis et Christiane Lasne - René, Eugène Robert et Micheline, Emilienne Samson - Raymond, André Dair et Yvonne, Marguerite Mounier - Georges Saint-Clément et Michelle, Germaine Plisson - Arthur Mansuy et Emilie Gand - Jacques, André, Marie Schemeil et Michèle Collin - Joseph, Auguste, Eugène Egron et Eva, Blanche Tabary.

Mois de Septembre

Eugène, Auguste Couvrant et Henriette, Lucienne Suire - Jacques, Marie Vallée et Antoinette Vazzoler - Giovanni Flumiani et Paule, Marcelle Magniez - Jacques, Adrien Durbize et Juliette, Suzanne Bonfils - Michel, Julien Harasse et Andrée, Jeanne, Emilie Borias - Jean, Emile Sassagnac et Manuela, Christiane Humbert - André, Henri Parmain et Nicole, Marie Fontaine - Jean, Emile Planchais et Gilberte, Lucienne Caillon - André, Gaston Bertin et Jacqueline, Marie, Jeanne Bocquet - Gérard, Emmanuel Jaunet et Yvette, Lucette Gautier - Jean, Jacques Lieb et Ariane, Estelle Kammerer - Georges, Charles Morel et Micheline Alleau - Louis Moreau et Henriette, Louise, Marie Lefèvre - Maurice, Henri Loyez et Marie, Andrée Bley - François, Julien, Louis Prudhon et Léopoldine, Jeanne Vayssières - Raymond Fournier et Jeanine, Yvette Veaux - Aldo, Andres Piquerez et Thérèse, Léone, Charlotte Vaslot - Serge, Henri, Marie Leclerc et Jacqueline Dechy.

DECES

Mois de Juillet 1953

Edouard, Bénoni Derop, 83 ans - Charles, Ferdinand Forest, 78 ans - Juliette Launay, 78 ans - Marguerite Picart-Ledoux, veuve Boule, 77 ans - Jeanne, Léontine Civrais, veuve Sivrais, 73 ans - Jeanne, Marie, Françoise Toulgoat, femme Coeffic, 47 ans - Thérèse, Marie Lahile, femme Beraldi, 61 ans - Marie, Thérèse Toubas, femme Barthel, 72 ans.

Mois d'Août

Raoul, Pierre, Ambroise Edeline, 69 ans - Léontine, Augustine Dodier, veuve Chateigner, 83 ans - Eugène, Gustave Godon, 66 ans - Paul Louvet, 77 ans - Charles, Eugène Beunard, 63 ans.

Mois de Septembre

Marie, Henriette Didier, veuve Sadon, 75 ans - Marie, Julia, Ernestine Gallet, veuve Bellais, 76 ans - Chabane Chami, 49 ans - Agnès, Marie Babelaere, veuve Senave, 64 ans - Jean, Guillaume, Marie Dijonneau, 65 ans - Louis, Philibert, Oswald Quentin, 77 ans - Julie, Blanche Turlure, veuve Toutain, 65 ans - Marie, Marguerite Huvey, veuve Blondon, 79 ans - Jean Bock, 80 ans - César, Antoine, Emile Farinoli, 78 ans - Emile, Isidore Naudin, 81 ans - Auguste, Pierre Jacquot, 43 ans - Marie, Anne Spittle, veuve Hervouet des Forges, 92 ans.